LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta — *Depuis 1928*

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 18 No. 5 — Mercredi, le 11 avril 1984 — 20 pages 0.50

Ecole francophone à Edmonton

Les doutes reviennent

L'école élémentaire francophone n'ouvrira pas ses portes en septembre prochain à moins qu'une solution soit apportée à la question du déplacement du "Academic Occupational Program" présentement situé à l'école St-Mary's. C'est ce que Le Franco a appris de source sûre cette semaine à la suite de réunions de parents et d'administrateurs tenues à huis clos.

On se souvient que la Commission scolaire avait décidé que les élèves de la 9e à la 12e année de l'école J.H. Picard iraient à l'école St-Mary's et que des parents francophones enverraient leurs enfants de la maternelle à la 6e année inclusivement à l'école Picard.

On se souvient aussi que la Commission scolaire avait entrepris des démarches pour vider l'école St-Mary's afin de faire de la place pour les élèves de l'école Picard qui eux suivent un programme bilingue.

De fait les parents de l'école Picard avaient accepté à l'automne 1982 de déménager à l'école St-Mary's mais à deux conditions:

1. Que les étudiants de l'école J.H. Picard seraient les seuls occupants de l'école St-Mary's.

2. Que le nom "J.H. Picard" serait aussi transféré à la nouvelle école.

Mais voici que le 19 décembre dernier, la commission scolaire catholique d'Edmonton a accepté une motion de "laisser le "Academic Occupational Program" de la 7e à la 12e année à l'école St-Mary's".



De gauche à droite: M. Francis O'Hara, Mme Alice Gagné, le président William Green, Mme Catherine Chichak, M. Philippe Gibeau et M. Hugh Tadman. Ne paraît pas sur cette photo Mme Jean McDonald.

Depuis pas moins de dix réunions entre comités de parents et l'administration des écoles catholiques ont eu lieu, mais aucune solution acceptable à tous ne fut trouvée.

Le 19 mars dernier la Commission scolaire catholique a réaffirmé sa décision de laisser le "Academic Occupational Program" à St-Mary's. Les commissaires Alice Gagné, Philippe Gibeau et Hugh Tadman ont voté en faveur de déplacer ce programme tandis que les commissaires Mme Jean McDonald, Catherine Chichak, Francis O'Hara et Bill Green (ce dernier est président de la Commission scolaire) ont voté contre le déplacement de ce programme.

A une rencontre qui eu lieu le 3 avril dernier les parents de l'école Picard ont accepté deux propositions. La première refuse catégoriquement de déménager à St-Mary's. La deuxième propose d'accepter éventuellement un tel déplacement à condition que le "Academic Occupational Program" se déplace pour laisser vide l'école St-Mary's.

Voir solution page 2

Les droits des Franco-Manitobains

Ottawa s'en remet à la Cour

Le gouvernement fédéral demandera à la Cour Suprême de déclarer nulles et non avenues toutes les lois promulguées en anglais seulement par le Manitoba, a déclaré jeudi dernier 5 avril le ministre de la justice l'honorable Mark Mac Guigan.

Il a ajouté cependant que, pour éviter un chaos légal dans cette province, Ottawa demandera également à la Cour de donner suffisamment de temps - possiblement 6 mois à un an - pour traduire toutes ses lois en français.

Le contentieux met en péril 4,500 lois provinciales promulguées en anglais seulement depuis 1890. Si la Cour Suprême du Canada déclarait qu'aucun de ces décrets n'a force de lois, M. Mac Guigan de dire même la Législature manitobaine cesserait d'exister.

C'est pour cette raison qu'Ottawa demandera à la Cour Suprême de déclarer ces lois nulles et non avenues mais, temporairement du moins, en force.

Quatre questions

Ottawa posera quatre questions:

• Les gouvernements du Manitoba, du Canada et du Québec sont-ils obligés de promulguer en français et en anglais leurs lois? (Ottawa argumentera du côté du oui).

• Toutes les lois du Manitoba qui ne sont pas promulguées en anglais et en français sont-elles nulles et non avenues? (Ottawa argumentera que oui).

• Si ces lois sont nulles et non avenues, ont-elles aucune force de lois, et pour combien longtemps? (Ottawa argumentera que ces lois devraient être considérées comme étant en force pour une période de temps jusqu'à ce que la Législature manitobaine puisse promulguer les versions françaises. M. MacGuigan a ajouté que le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé quelle grâce il pense que la Cour devrait accorder à la province).

• La loi promulguée en 1980 par l'ancien gouvernement conservateur du Manitoba, qui avait pour but de régler rétroactivement le problème de langue, est-elle nulle et sans avenue? (Ottawa argumentera que oui puisque cette loi n'est pas, de dire M. MacGuigan, "de bonne foi avec la Constitution".)

Francophones craintifs

Le jugement attendu de la Cour Suprême rend les Franco-manitobains craintifs. "C'est un couteau à deux tranchants" a dit Mme Gilberte Proteau, présidente élue de la Société Franco-manitobaine (SFM). "C'est un peu comme mettre tous nos oeufs dans le même panier, on peut tout gagner mais on peut tout perdre aussi", a-t-elle ajouté.

Selon Mme Proteau il n'y a pas que les droits linguistiques qui sont en jeux mais aussi les services offerts en

Voir service page 2

Jean J. Toupin est décédé

Juste avant d'aller sous presse Le Franco apprend qu'un de nos chefs de file de Calgary, M. Jean J. Toupin, est décédé subitement à l'âge de 52 ans d'une hémorragie cérébrale. M. Toupin était natif de Val Marie en Saskatchewan.

Arrivé à Calgary en 1958 il devint très tôt actif dans les organisations francophones, d'abord avec la Société St-Jean Baptiste.

On se souviendra de lui surtout à titre de membre fondateur et force motrice de la Société Franco-Canadienne de Calgary.

Il a été parmi les premiers avec le Révérend Père Jean Patoine à souhaiter et à travailler vers un rapprochement de la Société Franco-Canadienne de Calgary et l'Association Canadienne-française de l'Alberta. C'était au début des années '70 lorsque M. Toupin était président de la S.F.C.C. et le Père Patoine était secrétaire général de l'ACFA.

Jean Toupin a beaucoup travaillé pour faire fructifier la Caisse populaire Ste-Famille et s'est donné généreusement à cette paroisse francophone particulièrement pour s'occuper pendant plusieurs années de la tenue de livre.

Les prières auront eu lieu à 10 h 30 mercredi 11 avril à l'église Ste-Famille et les funérailles au même endroit jeudi 12 avril à 15 h 00.

Le Franco offre ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée et à la francophonie de Calgary qui voit partir ainsi un de ses meilleurs chefs.

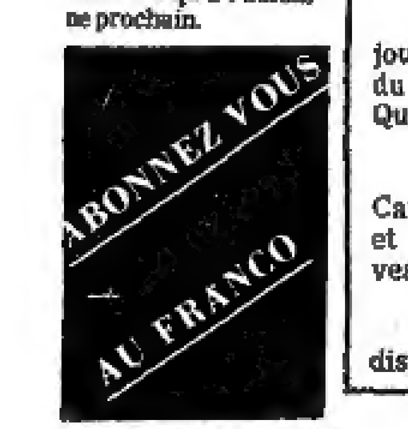
Service en français

suite de la page 1

français à la francophonie par le gouvernement manitobain.

Les quatre questions que pose le gouvernement fédéral ne font cependant aucunement allusion aux services en français. La cause de l'avocat Bilodeau, qui conteste deux lois manitobaines suite à une contravention écrite en anglais seulement, n'aborde pas non plus la question des services.

La décision de la Cour Suprême est attendue qu'à l'automne prochain.



Les quatre questions

OTTAWA (PC) - Voici les quatre questions posées hier par le gouvernement fédéral à la Cour suprême pour vérifier la portée de l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba dans cette province et de l'article 133 de la Constitution au Québec.

QUESTION 1): Les obligations imposées par l'article 133 de la Loi constitutionnelle du 1867, et par l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba relativement à l'usage du français dans:

(a) les archives, procès verbaux et journaux des chambres du Parlement du Canada et des législatures du Québec et du Manitoba, et,

(b) les actes du Parlement du Canada et des législatures du Québec et du Manitoba, sont-elles impératives?

QUESTION 2): Est-ce que les dispositions de l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba rendent invalides les lois et les règlements de la province du Manitoba qui n'ont pas été imprimés et publiés en langue anglaise et en langue française?

QUESTION 3): Dans l'hypothèse où il a été répondu par l'affirmative à la question no. 2, les textes législatifs qui n'ont pas été imprimés et publiés en langue anglaise et en langue française sont-ils opérants et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et à quelles conditions?

QUESTION 4): Est-ce que l'une ou l'autre des dispositions de la Loi sur l'application de l'article 23 de l'Acte du Manitoba aux textes législatifs, constituant le chapitre 3 des Statuts du Manitoba de 1980, sont compatibles avec les dispositions de l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba et, dans l'affirmative, est-ce que les dispositions considérées sont, dans la mesure de l'incompatibilité, invalides et inopérantes?

Solution acceptable

suite de la page 1

Selon le Dr. Green la Commission scolaire n'a pas du tout l'intention de revenir sur sa première décision et qu'il n'est pas question pour le moment de déplacer le "Academic Occupational Program". Il a ajouté qu'il espère que les groupes touchés par cette décision pourront s'entendre sur un compromis quelconque et qu'ils seront en mesure d'offrir une solution mutuellement acceptable à tous.

Toujours selon M. Green il serait "économiquement prohibitif" d'accomoder le "Academic Occupational Program" ailleurs.

Evidemment si les élèves de la 9e à la 12e année de l'école Picard ne déménagent pas à St-Mary's, l'école élémentaire francophone ne pourra pas ouvrir ses portes en septembre prochain comme prévu dans l'édifice actuel J.H. Picard.

Déjà 253 élèves sont inscrits à l'école élémentaire francophone. Il faut ajouter à ce nombre les 180 étudiants des 7e et 8e années déjà sur place et la population estudiantine de cette école francophone s'élève à plus de 480 étudiants. Mais cette école risque maintenant de ne pas pouvoir ouvrir ses portes.

Pourquoi est-ce que le "Academic Occupational Program" de St-Mary's ne déménage pas comme cela était prévu? Voilà la question que Le Franco a posé au Dr. John Brosseau, Surintendant des écoles catholiques. Selon lui, l'administration devait rencontrer deux objectifs.

En premier lieu, ce programme devait être situé dans la partie sud de la ville. Puis, on ne devait pas diviser le groupe qui comprend de la 7e à la 12e année. Ce sont deux exigeances qu'ont fait valoir les parents des élèves de ce programme.

Toujours selon le Dr. Brosseau il a été impossible de trouver une école dans le sud de la ville pouvant répondre aux besoins de ce groupe spécial. L'Administration n'a pas cherché ailleurs d'après M. Brosseau puisque le mandat donné par les commissaires n'incluait pas cette possibilité.

La seule recommandation que pouvait faire l'administration à la suite de sa recherche c'était de placer les 10, 11 et 12 de ce programme à l'école St-Joe's et les 7, 8 et 9 dans une école dans le sud de la ville. Cette recommandation fut rejetée par les parents qui ont manifesté le désir ferme de rester à St-Mary's.

Les doutes sur l'ouverture en septembre 1984 d'une école élémentaire francophone se font donc de plus en plus sérieux et aucune solution ne semble vouloir se dessiner à l'horizon.

Visons le succès

Par Léo Roch, Directeur adjoint du Conseil d'administration de la Fédération des caisses populaires du Manitoba

En novembre, les directeurs et employés cadres des caisses populaires se sont réunis à Winnipeg pour quatre jours de sessions de formation, d'information et d'échange. Les diverses présentations furent très bien reçues par une participation supérieure aux années précédentes. Bravo à tous ces gens qui ont participé.

Une session qui a affecté plusieurs d'entre nous de plus près a été donnée par Dr. Kee, professeur à la Faculté d'administration à l'Université du Manitoba et motivologue par excellence. Son message était la survie pendant les années 1980. Qu'est-ce que cela représente pour les caisses populaires?

Depuis son introduction, le mouvement des caisses populaires a eu un impact important sur les francophones de cette province. Nous avons parfois négligé cette importance. Trop souvent, nous nous sommes identifiés comme "juste une petite organisation financière". Cette attitude nous a parfois empêché d'être aussi agressifs qu'on aurait dû l'être. Pourtant, nous ne sommes pas une "petite" organisation financière; nous sommes plutôt la plus importante organisation financière francophone du Manitoba. N'est-ce pas une description de soi beaucoup plus motivante et beaucoup plus appropriée?

Afin de survivre dans les années 80, il va falloir aussi que les gens puissent nous identifier. Que sommes-nous - des Caisses Populaires ou des Credit Unions? Nous avons vite la réponse lorsque nous retournons aux fondateurs de notre mouvement. Oui, nous sommes une institution financière francophone, contrôlée par des francophones, desservie par des francophones et nous sommes des caisses populaires. Soyons fiers de notre histoire et développons l'avenir de notre mouvement afin que la prochaine génération puisse aussi en être fière.

Etre une organisation francophone n'exclu pas que des Manitobains non-francophones soient desservis par nos institutions. Nous avons une responsabilité à desservir nos communautés. Je pense particulièrement aux centres ruraux qui sont desservis uniquement par des caisses populaires. Ce qu'il ne faut pas perdre, c'est notre identité car c'est la force du mouvement des caisses populaires du Manitoba. Les années 80 amèneront plusieurs changements car la nouvelle technologie force l'évolution. Nous devons apprendre rapidement à s'adapter à ces changements continuels pour demeurer une institution forte et moderne.

Des défis pendant les années à venir, nous en aurons plusieurs. Mais, ce sont les défis qui motivent les gens et chaque succès aidera à renforcer notre mouvement. Allons-y de l'avant et prenons les mesures dès aujourd'hui afin de pouvoir remettre à la prochaine génération une institution qui sera reconnue pour ce qu'elle est - francophone, forte et respectée.

Tiré de l'Echo populaire Nov-déc. 1983. Fédération des Caisses populaires du Manitoba.

Alliance française

Picasso à l'honneur

Par Claude Roberts

"Pour m'éloigner de mes prédécesseurs, j'ai écrit comme si j'étais Picasso, en somme j'ai recraché mon venin picassien", expliqua mercredi soir à l'Alliance Française d'Edmonton l'écrivain Jacques Perry au sujet de son livre sur la vie de Picasso.

Et sa longue conférence sur Picasso a permis de démontrer jusqu'à quel point il a étudié l'artiste. En effet son exposé, bien que parfois technique, était coloré d'anecdotes piquantes et de détails croustillants sur la vie du peintre.

Avec une volubilité fort peu commune, M. Perry dévoila toute la fresque des métamorphoses auxquelles Picasso soumit son oeuvre... du premier tableau Science et Charité de 1897 jusqu'à sa mort en 1973.

"Vers 1905 il minéralise les visages, durcit les yeux qui deviennent des trous noirs", précisa M. Perry. Avant de passer à l'année suivante où, dit-il, Picasso colle des masques et impose des regards hallucinés à ses visages.

Mais en 1925, continuait M. Perry, "Picasso en a assez d'être un père de famille bourgeois. Il se défoule dans la violence. Ses femmes sont peintes sous forme de rubans de chair ou transformées en fleurs et en fruits".

Analyser le cubisme, le surréalisme et l'expressionisme, illustrer le travail forcené et l'oeuvre multiforme de Picasso qui a produit 15,000 peintures et un million de dessins... Jacques Perry a réussi un tour de force.

A la fin de la soirée, l'auditoire est reparti ébloui et un peu écrasé par la complexité et la variété de l'art de Picasso.

Jacques Perry fait actuellement une tournée de l'Ouest canadien.

A Calgary

Le théâtre et la vie

Par Jean Paul Perras

Geste timide et nerveux qui s'estompe dans la fumée d'une cigarette, dans un visage énigmatique une lèvre un peu dédaigneuse sous des yeux profonds et tristes, fatigués d'avoir trop vu. C'est Michèle Lehardy.



Johanne Cyr jouait le rôle de la bonne.

Directrice artistique du Théâtre de l'Alliance française, elle nous parle de "Lorsque l'enfant paraît", pièce qu'elle a présenté à la salle Maurice Rouhakine de l'Université de Calgary les 31 mars et 8 avril.

Aussitôt son front s'éclaire, ses yeux brillent d'un éclat métallique et sa voix chaude se fait caressante. "Roussin c'est le Molière des temps modernes. Ou si vous préférez, un Neil Simon français.

"Son monde: la classe moyenne, bourgeoise. Sa langue: savoureuse, châtiée. Son propos: des études de caractères par le biais de la caricature. Il exagère un peu, mais c'est pour mieux nous faire rire de nos travers."

Pourquoi présenter cette pièce? L'intrigue qui tourne autour de la question de l'avortement (oui? non?) a tout de même des résonances universelles. La pièce est bien de nos jours même si elle a été crée à Bruxelles il y a plus de trente ans, en 1951.

"C'est une excellente comédie, très drôle", continue Michèle. "Je trouve que la vie est assez triste. Le public a le droit de s'évader et de rire un peu. Même s'il rit de lui-même".

Rentrant d'une tournée à Edmonton, elle poursuit, "Le public nous a bien reçus, Choyés même. Dix rideaux un soir. Et même une ovation pour le metteur en scène! C'est très réconfortant".

En ce moment Michèle prépare "Le malade imaginaire", toujours pour le théâtre de l'Alliance qu'elle a mis un an à ressuciter. Après? "Je me consacre à la Société de théâtre de Calgary. Un atelier théâtral dans le genre Vieux-Colombier ou encore comme le Théâtre du Nouveau Monde à Montréal. C'est ma plus grande préoccupation.



De gauche à droite: La mère (Lissa Friolet), la fille (Carole Chabot), le père (Michel Charron) et le fils (Clermont Bouthot).

"Il faut absolument aider nos comédiens à jouer d'une façon professionnelle. Sans oublier que pour les francophones de l'ouest le théâtre peut servir de point de ralliement pour récupérer nos jeunes. J'invite tous ceux qui se sentent attirés - les moins jeunes aussi, à s'inscrire à notre théâtre-école".

"Ne pas se rendre au théâtre, c'est comme faire sa toilette sans miroir", a écrit Schopenhauer. A ceci Michèle ajoute: "Le théâtre pour moi, c'est ma vie. C'est là qu'on retrouve la vérité, sa vérité. Peut-être est-ce aussi un moyen pour moi de reporter sur le public l'amour que je n'ai pas dépensé?..."

Lentement, son regard reprend le fil de sa vision intérieure. Mais pour un instant nous avons vu-gaie et enjouée - la Michèle-enfant nous apparaître.

Les francophones hors Québec

Elément clé de la dualité canadienne

OTTAWA – "Une condition essentielle à la survie et au développement des communautés francophones hors Québec exige que la dualité linguistique au Canada soit incarnée non seulement au sein des institutions fédérales mais également au sein des institutions provinciales qui dispensent des services publics et para-publics dont les effets touchent de très près le vécu quotidien des gens".

C'est là l'essentiel du message que le président de la Fédération des Francophones hors Québec, M. Léo LeTourneau, a livré aux étudiants de l'Université Laval dans une conférence qu'il a donné aujourd'hui à l'invitation du mouvement "Champ de Mars".

Selon M. LeTourneau, les communautés francophones hors Québec existent et elles veulent se développer dans le contexte dualiste canadien. Leur développement constitue un facteur essentiel à l'unité canadienne.

M. LeTourneau a présenté comme un véritable test pour l'unité canadienne le débat linguistique au Manitoba. Ce même débat linguistique se joue au niveau scolaire dans toutes les provinces, sauf le Nouveau-Brunswick, qui refusent aux Francophones hors Québec la gestion de leurs écoles et leur accordent avec beaucoup de réticence, de façon fort inégale d'une province à l'autre, un enseignement dans leur langue.

Selon le président de la Fédération, même le gouvernement fédéral, auteur de la Loi sur les langues officielles, n'a pas réussi à traduire les droits linguistiques dans des services adéquats en français dans les régions autres que la capitale nationale, le Québec et les régions à forte concentration francophone du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. "Le rapport du Commissaire aux langues officielles constitue un témoignage annuel des difficultés qu'il y a à assurer que les droits consentis se traduisent effectivement dans la réalité" de déclarer le président de la F.F.H.Q.

Certains signes encourageants, selon M. LeTourneau, montrent des progrès dans l'attitude de la majorité face aux droits des minorités francophones du Canada. La relance du débat linguistique au niveau national par la crise manitobaine, la résolution unanime des trois partis fédéraux en faveur des droits des Franco-Manitobains, l'appui de la grande majorité des médias anglophones ainsi que de bon nombre de chefs de file des communautés ethniques et de la Fédération canadienne des municipalités aux Francophones du Manitoba témoignent d'une attitude de plus en plus favorable à l'implantation d'une dualité linguistique au Canada.

Sans se compromettre face à l'irréversibilité du processus de bilinguisation, M. LeTourneau a conclu que "s'il n'en tient qu'à la détermination des communautés et des associations francophones ainsi que d'un engagement véritable de la part des différents niveaux de gouvernements, les droits des Francophones hors Québec deviendront réalités".

EDITORIAL

Manitoba

Un meilleur levier après la Cour Suprême

Il se pourrait que les Franco-manitobains se retrouvent avec un meilleur levier après que la Cour Suprême du Canada ait rendu sa décision sur les quatre questions posées par le gouvernement fédéral pour obtenir des services en français dans la province du Manitoba.

Imaginons pour un moment que la Cour Suprême déclare invalides toutes les lois du Manitoba promulguées après 1890. Ajoutons à cette hypothèse que la Cour accorde au gouvernement de cette province un sursis d'un an ou deux pour traduire toutes ces lois ainsi que les règlements qui les accompagnent.

Le chaos juridique serait évité en donnant force de loi aux actes du Manitoba, mais occasionnerait du même coup un autre chaos, celui de devoir traduire 4,500 lois et règlements dans peu de temps et à des coûts exorbitants, car on sait comment la traduction coûte chère.

Voilà le moment serait des plus propices pour la Société franco-manitobaine (SFM) de négocier avec le gouvernement de cette province. Au nom de la francophonie manitobaine la SFM pourrait marchander en utilisant ce levier qu'elle n'avait pas auparavant.

En retour pour des services en français à l'endroit des francophones du Manitoba, la S.F.M. exempterait le gouvernement de cette traduction onéreuse. Seuls quelques lois et règlements jugés importants seraient traduits et promulgués en français.

C'est le même jeux qui se faisait avant que les conservateurs en opposition au Manitoba aient forcé le gouvernement Pawley à abandonner son projet de loi, projet qui garantissait des services en français en retour de quoi le gouvernement se trouvait dispensé de faire toutes ces traductions.

Le ministre MacGuigan et son ministère ont trouvé l'astuce. De demander à la Cour Suprême de se prononcer sur la possibilité d'accorder un délai quelconque afin de permettre au Manitoba de traduire ses lois tout en demeurant en vigueur et en règle dans l'intérim, ce n'est pas moins que génial. Le chaos est évité.

Plusieurs au Manitoba, le parti conservateur en premier, croyaient, et croient peut-être encore, que la Cour Suprême ne jetterait pas le Manitoba dans un tel chaos. C'est pourquoi ils ne voulaient pas que le gouvernement Pawley aille de l'avant avec son projet de loi garantissant certains services en français aux francophones. C'est pourquoi les conservateurs en opposition ont refusé de se présenter à la Législature empêchant ainsi qu'un vote soit pris. Le projet est donc tombé tout simplement au moment où l'assemblée législative a été prorogée.

Mais advenant une décision dans le sens décrit ci-haut de la Cour Suprême du Canada, les Franco-manitobains seraient en position de force pour négocier ce qu'il y a de mieux pour eux.

Si le gouvernement ne négocie pas de bonne foi, ou si l'opposition conservatrice refuse encore une fois de participer au processus démocratique pour empêcher qu'il y ait vote, les Franco-manitobains pourraient menacer d'exiger la traduction des 4,500 lois et les règlements qui s'y rattachent.

Pourtant on a que faire de ces centaines de lois. Rien ne sert vraiment de les traduire. Mieux valent des services en français. Il en coûterait moins cher aux contribuables et les francophones seraient mieux servis. Et tout le monde serait bien plus heureux.

Paul Denis

A Edmonton

Exposition des oeuvres de Jean Miotte, peintre français au Vik Gallery

Par Michel Rocher

Jean Miotte, artiste français né à Paris en 1926. Entre 1946-48 il a suivi des cours à l'école des indépendants à Montparnasse. Ses premières toiles abstraites datent de 1948.

En 1957, il a participé à une exposition nommée "Cinquante ans d'art abstrait" Après il a participé à de nombreuses expositions en Europe, il a passé deux ans aux Etats-Unis 1961-1962 et depuis ne cesse d'exposer ses oeuvres dans le monde entier: Italie, Allemagne, Hollande en 1975, Melbourne Australie 1977, 1978 New-York, Paris, Tokyo, Seoul Singapore et bien d'autres lieux. Jean a installé depuis 1978 son atelier à New-York et de là il parcourt le monde pour présenter ses oeuvres.

LE FRANCO: Jean, tout peintre abstrait ayant dépassé l'aspect figuratif dans l'art de la peinture a souvent une philosophie de la peinture qui lui est propre, qu'elle est la tienne?

JEAN MIOTTE: Tu connais Pignans (dans le midi de la France) j'aime mes grands arbres à Pignans que cela signifie quelque chose pour moi; mais peindre un arbre ne voudrait rien dire.

Aujourd'hui le sujet c'est l'abstraction mauvais mot peut-être, car, en fait, c'est une autre réalité comme je l'ai déjà dit, nous sommes tirés entre la définition d'un monde un perpétuel progrès scientifique, et la nature sereine, incommensurable. Mais il n'y a pas à choisir entre l'arbre et la science: C'est l'image de notre désarroi qu'il importe de traduire, un écho aux tumultes intérieurs.

Les gens sont conditionnés par leurs traditions, par l'école, la famille, les journaux; pour voir d'une certaine manière. Seule la peur du ridicule les fait se moquer d'une image qui les surprend. Malheureusement cette réaction est mauvaise. C'est avec simplicité, avec naiveté qu'ils se devraient d'aborder la peinture. Savoir se dépouiller de ses préjugés et se présenter pour un dialogue en pleine ouverture d'esprit. Au delà de la signification je voudrais que mes toiles soient aimées; c'est l'approche sensible qui m'importe, une sorte de révélation spontanée.

Devrais-je te dire aujourd'hui les motivations qui me font peindre. Je peins pour aimer, pour ne pas savoir, pour aller plus loin, je peins pour ne plus exister, pour me transmettre.

Merci Jean.

Je conçois très bien ce que tu viens d'exprimer car mon approche de la peinture en particulier est de l'art en général est sensiblement la même.

Il est à signaler que Jean Miotte est une valeur sûre qui progresse régulièrement et qui fait parti des grands peintres contemporains reconnus dans le monde entier. Il est d'ailleurs cité dans le "Robert", rubrique peinture universelle (Bien qu'il entretienne des affinités avec l'expressionisme Abstrait américain Miotte reste par son lyrisme un peintre d'expression typiquement française) Le Robert.

Dans la peinture de Jean Miotte on trouve les richesses que l'on peut tirer d'une liberté sans borne et qu'il ne saurait y avoir d'excès dans les limites d'une oeuvre. Dans le style qui lui est propre Jean Miotte s'apparente à la lignée des grands précurseurs de la peinture abstraite les Kandinsky, Mondrian, Delonnay j'avoue que ces toiles m'ont procurées un réel plaisir.

Cette exposition a lieu "VIK GALLERY" 10129 - 104e rue, Edmonton, jusqu'au 28 du mois d'avril.

EXPOSITION A NE PAS MANQUER.



M. Jean Miotte avec une de ses toiles.

LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bocula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au Journal Le Franco-Albertain Ltée, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4, téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$ 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

Echos de Rivière-la-Paix

Par Simone Laberge

A Falher

Plus de 5,000 visiteurs

La fin de semaine des 8, 9 et 10 mars a été très occupée à Falher, c'était la première exposition agricole et commerciale du genre tenue dans le territoire du nord d'Edmonton.

L'arena était remplie de kiosque (98) exposant des produits, équipements et machineries agricoles et commerciales.

D'après Monsieur Albert Sauvageau, président de la Chambre de Commerce de Falher, ce fut un succès beaucoup plus grand qu'anticipé. "L'achalandage des visiteurs pendant ces trois journées d'exposition nous a vraiment prouvé que cette activité a été appréciée par notre population".

"Le but de cette foire et "Trade Show" était de faire connaître surtout aux fermiers toute la gamme d'équipement et de machinerie disponible à leur service. Je crois que nous avons réussi et déjà nous projetons une exposition en 1985", d'ajouter M. Sauvageau.

Le 35ième de CHFA s'annonce bien

Le 11 mars dernier plus de 150 personnes se pressent au G uy Donnelly-Sportex pour encourager applaudir et voir nos artistes régionaux qui ont eu le courage de se présenter devant les juges de Radio Canada.

En effet, depuis plusieurs mois la nouvelle circule, on prépare une émission radiophonique à l'occasion du 35e anniversaire de la radio française en Alberta.



L'ensemble musical Emond-Pednault-Poirier.

Une première sélection des artistes a été faite le 4 mars par Suzette Lagacé, responsable du projet.

Sur les 12 individus et ou groupes qui se sont présentés, trois ont reçus des plaques d'appréciation dans trois catégories. Ce sont: Monologue: Lucien Sasseville, Jean Côté "Débuts de CHFA à Rivière-la-Paix" Musique: C'est l'ensemble musicale Emond Pednault et Poirier qui l'a empporté. En chant: Denise Gabourie Bankhead de Grande Prairie.

Parmi l'assistance on a déploré le fait qu'il n'y avait pas de catégorie de compositeur-interprètes, (il y en avait de très bons)

Le suivi de ce spectacle de talents de chez-nous sera une émission radiophonique d'une demi-heure pour les meilleurs de la province, et une émission de télévision. Denise Gabourie a été la personne choisie pour représenter la région.

Les dates et heures des émission seront communiquées plus tard.

A Girouxville

Parade de mode et talents amateurs

Le 29 avril prochain à 20 h à Girouxville, c'est un Rendez-vous régional.

Il y aura une PARADE DE MODE, une première du genre. Ce ne sera pas une parade de vêtements fabriqués par les grands couturiers de réputation natinale ou mondiale, non ce sera encore bien mieux, une parade qui mettra en relief les beaux talents de nos couturières de la région, et elles sont légions, elles viennent de toutes nos paroisses... Venez voir ça.

En effet, c'est là que nous pourrons admirer la mode printanière et d'été dans la présentation des vêtements pour enfants, pour jeunes filles et jeunes gens, dames et hommes, etc...

Afin de créer une ambiance propice au bon déroulement de la soirée, on a aussi prévu au programme la présentaiton de plusieurs talents de chez-nous, soit dans le chant, la gigue, soit dans la danse carrée, la musique, etc.

Donc, c'est une belle soirée en perspective qu'il ne faut pas manquer.

Pour de plus amples informations, communiquer: 323-4673 - 4212.



Martin Lavoie de St-Isidore, compositeur-interprète.



Denise Gabourie de Grande Prairie.

Le Secrétariat d'Etat triple son aide à l'avancement des études canadiennes

OTTAWA - L'honorable Serge Joyal, secrétaire d'Etat du Canada, annonce que le gouvernement canadien autorise l'affectation, sur une période de trois ans (1984-1987), d'une somme globale de 11,7 millions de dollars à l'avancement des études canadiennes.

"Je suis convaincu qu'un tel soutien répond à un besoin réel et que le programme des études canadiennes du Secrétariat d'Etat portera ses fruits et nous aidera à mieux nous connaître en tant que peuple et nation" a précisé M. Joyal.

De fait, la nouvelle affectation permet de mettre sur pied un nouveau programme qui remplace le programme national d'aide aux études canadiennes qui se sera terminé le 31 mars 1984 et auquel le gouvernement avait consacré 3,8 millions de dollars au cours des trois dernières années.

Jusqu'ici, la participation fédérale avait permis d'aider financièrement de grandes institutions ou organisations ainsi qu'une soixantaine de projets d'un océan à l'autre. Le nouveau programme trois fois plus important, permettra d'élargir la portée de l'aide gouvernementale aux initiatives du secteur privé, ainsi qu'aux activités de groupements ou d'associations éducatives qui oeuvrent dans le domaine académique ou populaire.

Le ministère mettra l'accent sur le développement du matériel didactique et offrira son appui sous une variété d'autres titres. Il maintiendra, entre autres, l'attribution annuelle du Prix d'excellence dans l'enseignement, la recherche et la publication, ainsi que les Bourses littéraires dans le domaine des études canadiennes.

"J'ai confiance, de dire le ministre, que la mise en oeuvre de ce programme aidera les Canadiens à mieux connaître leur histoire, leur culture et leur patrimoine. C'est à la réalisation de cet objectif que le gouvernement s'est engagé."

Pour obtenir plus de renseignements sur le nouveau programme qui est entré en vigueur le 1er avril 1984, il suffit de s'adresser au:

Programme des études canadiennes
Secrétariat d'Etat
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5





Par
Claude
Cornellier

Spor'dinaire

Aimez-vous Howard Cosell?

Voilà une question que bien peu de gens ont l'audace de répondre dans l'affirmative. Bien qu'il soit peut-être le commentateur le moins populaire qui ait existé, je peux vous assurer qu'il est le mieux payé et un de ceux qui s'y connaissent en sport. Là, vous êtes à vous dire que moi j'aime Cosell? Vrai ou faux? Je vous répondrai bien franchement que je n'arrive pas du tout à l'endurer. Mais passons...

Pouvez-vous maintenant mesurer vos connaissances sportives à celle de Monsieur Cosell? Voici une série de 10 questions de baseball et écrivez vos réponses sur un bout de papier.

1. Quel est le seul lanceur des Expos à avoir remporté 20 rencontres en une saison?
2. Quelles sont les cinq équipes pour lesquelles Reggie Jackson a évolué dans sa carrière majeure?
3. Quel est le véritable prénom de "Babe" Ruth?
4. Quel joueur est à l'origine du marché des agents libres?
5. Dans quels stades évoluaient les Phillies de Philadelphie et les Reds de Cincinnati avant la construction des stades "Veterans" et "Riverfront"?
6. Quel fut le dernier joueur à remporter la triple couronne et en quelle année?
7. Qu'ont en commun les Twins du Minnesota et les Rangers du Texas? (pensez aux transferts de franchises)
8. Quelles équipes firent partie de l'expansion de 1969?
9. En 1970, les Orioles de Baltimore alignaient 4 gagnants de vingt rencontres: qui étaient-ils?
10. Qui jouait au champ droit pour les Expos lors de la première partie disputée au Stade Olympique, en 1977 (celle-là, si vous l'avez, ça vaut le salaire de Howard!)

Coment de temps avez-vous mis à répondre à ces questions? Pensez-vous qu'elles étaient difficiles? Howard aurait répondu à toutes ces questions en moins d'une minute, quoiqu'il aurait probablement manqué la dernière... Voici les réponses, ainsi que vos classements:

1. Ross Grimsley
2. Kansas City, Oakland, Baltimore, New-York et Californie.
3. George Herman
4. Curt Flood
5. Au "Connie Mack Stadium" et au "Crossley Field"
6. Carl Yazstroenski des Red Sox, en 1967
7. Ils étaient tous deux les "Senators" de Washington auparavant.
8. Les Expos de Montréal, les Padres de San Diego, les Royals de Kansas City et les Pilots de Seattle
9. Jim Palmer, Dave McNally, Miguel Cuellar et Pat Dobson
10. Gary Carter (Barry Foote était derrière le marbre).

Si vous avez obtenu toutes les réponses, je vous donne l'adresse de Howard et vous irez le voir chez lui. De 7 à 9 bonnes réponses vous donnent le droit de le critiquer. De 4 à 6 bonnes réponses vous classent parmi les "bons" amateurs de baseball. Moins de quatre bonnes réponses? Vous avez le choix entre endurer Howard sans mot dire, ou bedon mourir frustré. Remarquez, le résultat est le même!

Bonne semaine!



A VENDRE

A vendre deux hauts-parleurs Philips SX800 70 watts chacun, état de neuf. $250. la paire. Appeler 439-9575.

A vendre une van - 70 Ford. Demande 500$. Tél. 473-1363.

A vendre budgies, 2 mâles. Bleu et vert. 1 an et demi 30$. Contactez 437-2696.

A vendre congélateur 12 pieds cube comme neuf. 250$. Contactez 471-1690.

Deux tables en vitres avec pied crômé, 2 lampes dont une suspendue avec chaînes. Contactez Diane 461-4277.

SERVICES DE GARDERIE

Je désirerais une personne mature et responsable pour le soin de notre fils de 5 mois; 5-8 jours par mois - NON fumeur. Rita, Blue Quill 438-3395.

Garderais enfants de tous âges à mon domicile du lundi au vendredi. Diane 461-4277.

Je désirerais garder des enfants à la maison. Je demeure tout près du centre d'achat Bonnie Doon. Contactez Lucille 468-4728.

Charchons gardienne près du centre-ville pour 1 après-midi par semaine et soirée sur demande. Expériences et références requises Danielle 488-3395

DIVERS

Veut louer une grande maison près de Bonnie Doon en vue de commencer une communauté chrétienne pour femmes. Limite de loyer: 500$ par mois. Tél: 465-1821.

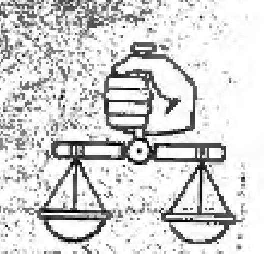
Chambre et pension à louer pour jeune fille seulement. Contactez Georges ou Denise au 437-2695.

Bague trouvée près de la Faculté St-Jean. Tél. 469-0320.

Roulotte à vendre 8 pieds, $300. Laurent 929-2156.

Masculin - Féminin

Vers un nouvel équilibre



Texte d'une conférence de Mme Gilberte Gougeon.

B. Le mouvement de réveil féminin: un nouvel équilibre

Toute la question du mouvement féminin peut "s'encapsuler" dans cette phrase: Que veulent donc les femmes? Elles veulent, avec le hommes, construire une société équitable.

- une société où le pouvoir cesse d'user de répression et de violence pour maintenir ses membres dans la croyance que ce qui EST DIFFERENT, EST MOINDRE.

- une société où l'on cesse de poser l'homme comme référence avec les vertus qui lui sont propres (virilité, force, rationalité) où tout est mesuré à cette échelle et où, parce que la femme est différente de l'homme, elle est par conséquent MOINDRE.

1. La hiérarchisation du pouvoir et ses conséquences

Quand on attribue à l'autre une place d'infériorité c'est qu'on le juge à partir de normes, de hiérarchies et de valeurs culturelles qui constituent les critères de son évaluation. La différence entraîne une hiérarchisation des valeurs et du pouvoir. Celui-ci appartient à ceux qui possèdent les vertus référentielles.

Dans nos sociétés, selon les croyances profondes qui ont présidé à l'élaboration des structures sociales ce sont les hommes qui possèdent les vertus nécessaires à la construction et à la progression de la société - virilité, force, rationalité, esprit de décision, logique, etc. Vues sous cet angle, les femmes sont perçues comme une ethnie inférieure à l'homme. Elles n'ont donc aucun droit à ce "pouvoir". Une société qui ne hiérarchise pas le pouvoir épanouit les potentialités de chacun de ses membres et leur permet d'exister comme des êtres humains à part entière pour qu'ils participent chacun avec ce qu'ils sont à la construction de leur milieu sans les enfermer dans des rôles et des fonctions pré-déterminés et enracinés dans des croyances et des mythes qui ne coïncident plus avec les données de la science.

2. La liberté de choix: valeur primordiale à défendre

Vivre au féminin aujourd'hui c'est remettre en cause notre société pour qu'elle cesse de hiérarchiser les valeurs, pour qu'elle distribue le pouvoir humain selon un mode qui tient compte des nouvelles données sur l'être féminin. La condition féminine est double, équivoque, déchirante. Doit-on en pénaliser les femmes? Les femmes ne sont ni plus faibles, ni moins intelligentes, ni moins sérieuses que les hommes, ou inversement. Elles sont autres. Il s'agit de considérer cette altérité comme un des facteurs de la gestion d'entreprise, de la gestion du patrimoine national. Les femmes revendiquent l'égalité c'est-à-dire une remise à nouveau des chances et des choix, à travers une démarche qui supprime les discriminations et prenne en compte la différence. En d'autres termes les femmes souhaitent que la société se mette d'accord avec elle-même en leur permettant de choisir vraiment parmi les rôles désormais nombreux qu'elle leur propose par le jeu de l'évolution économique, culturelle et technologique, le genre de participation qu'elles veulent assumer dans les milieux où elles vivent sans être enfermées à tout jamais dans "l'éternel féminin" qui, par le passé a confiné les femmes à des rôles importants mais considérés comme une participation de seconde classe au niveau des grands enjeux humains et sociaux.

3. Le défi que représente ce nouveau équilibre pour les femmes et les hommes aujourd'hui

Aucun changement durable quant à l'égalisation du statut des femmes ne pourra s'opérer si les femmes, et les hommes n'apprennent pas à y travailler ensemble. Nous nous trouvons, hommes et femmes d'aujourd'hui, en proie à une sorte de mascaret de civilisations qui voit les cultures, les rôles, les absolus du passé se bousculer, se disputer l'esprit et le coeur de chacun.

Nous n'avons pas l'habitude d'une civilisation compliquée Nous avons transformé notre monde plus vite que nous ne savons nous transformer nous-mêmes.

Il ne faut pas s'étonner que la remise en question qui confronte les hommes de nos milieux quant à l'ordre établi déterminant les rôles des personnes, c'est-à-dire les règles d'action décrétées par une société pour assurer son développement dans un ordre relatif, ne soit pas facile.

Il ne faut pas s'étonner non plus que cette remise en question s'avère menaçante et difficile pour bon nombre de femmes aussi!

Les structures mentales sont plus longues à modifier que les moyens de transport ou l'habitat. En fait, chez la plupart des individus, ces structures sont figées de bonne heure et c'est surtout par l'arrivée de générations nouvelles que la culture, au sens large du terme, évolue et véhicule de nouvelles valeurs.

Et comme je le soulignais au début de cette causerie, il n'y a là rien de nouveau, sinon la précipitation et la simultanéité des changements. Si grande que soit la plasticité humaine et la faculté d'adaptation de l'espèce, elle a peut-être été dépassée, pendant ce troisième quart de siècle, à l'échelle d'une vie d'homme et de femme, par l'accélération du mouvement.

Si les femmes veulent vraiment accéder à la liberté de choisir elles ont besoin d'avoir accès au "désir"... c'est de lui que part l'élémentaire liberté de choisir. Savoir de quoi on a envie et se donner les moyens pour le réaliser - voilà la véritable libération. Elle vaut pour tous. Et c'est dans cette liberté élémentaire que peut se créer le nouvel équilibre social, où hommes et femmes chacun dans leur différence pourront exister comme des êtres humains à part entière.

Pour que ce nouvel équilibre puisse s'instaurer dans notre milieu de vie, certaines démarches s'imposent sur le plan personnel surtout. Je dis "surtout" parce que ma croyance profonde c'est qu'une maison divisée contre elle-même ne peut subsister et résister. La libération des personnes ne peut se faire que par des personnes "libérées", c'est-à-dire capables de croire en la vie, croire en leur valeur personnel, croire en la valeur des autres. Et ceci m'amène à explorer avec vous la troisième partie de cet exposé.

C. Prospective d'avenir: valorisation et autonomie

Regroupez-vous à trois. (voisines de gauche et de droite ou d'arrière et devant)

• Expliquez-vous les unes aux autres ce que veut dire pour vous

- avoir le sens de votre valeur?
- être capable de vous affirmer?
- vous prendre en charge?

• Quels sont pour vous les principaux obstacles à votre libération?

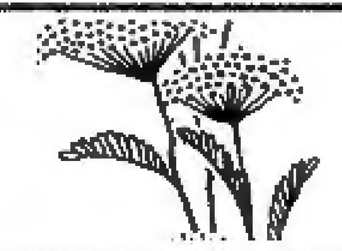
- l'incompréhension des hommes de votre milieu
- les peurs qui vous habitent et qui paralysent vos désirs et votre action
- le système social
- l'ultra féminisme
- autre?

• Décrivez les principaux changements qui devront s'opérer chez les femmes d'abord pour que naisse "la femme nouvelle".

• Identifiez quatre moyens que vous pouvez prendre dès maintenant pour entrer dans un processus de changement par en-dedans.

• Relevez deux choses qui vous ont particulièrement impressionnées dans cet exposé.





CHRONIQUE JEUNESSE



L'exploration spatiale

Le 20 juillet 1969, le premier homme est sur la lune. Cet homme s'appelait, Neil Amstrong. Deux autres américains sont allés avec lui sur la lune et ils se nomment, Edwin Aldrin Jr. et Micheal Collins.

Maintenant, l'exploration spatiale a avancé. Depuis 1972, les Etats-Unis ont mis au point la navette spatiale. Sa première mission fut en avril 1981 avec deux personnes à bord . Sa deuxième mission fut en novembre 1981 et elle fut un succès. Par la suite il y a eut quatre autres missions; en mars 1982, en juin-juillet 1982 et deux en 1983.

Dans le futur, les humains vont aller peupler d'autres planètes comme la planète Mars. Cela va aider a résoudre le problème de surpopulation sur la terre.

David Close
Dinesh Dalal
Ecole McKee

La famine dans le monde

Presque 30 millions de personnes sont mortes de faim dans le monde cette année. Lorsque l'on sait que les pays du monde dépensent plus de 600 milliards de dollars pour acheter des armes, il est difficile d'accepter que tout ces gens peuvent mourir de faim.

Une des raison de la faim dans le monde, c'est le problème de la surpopulation dans le monde. Vers l'an 2000 notre population va être de six milliards de personnes. Si cela continue, notre population atteindra le trillion vers l'an 3000. Les ressources de la terre sont limitées et il sera impossible un jour de nourrir tout le monde sur la terre. Déjà, dans beaucoup de pays, il n'y a pas assez de terres agricoles et d'eau pour satisfaire les besoins des gens qui y vivent.

Il y a beaucoup de solution pour résoudre ce problème. On pourrait couper les dépenses d'armement et réduire la population dans certaines parties du monde.

Joel Wade.
Ecole McKee

L'éducation: une bonne ou mauvaise?

Je pense que les standards en éducation ne sont pas assez élevés. Aujourd'hui, un étudiant peut passer avec une moyenne de 40% et peut savoir ni lire et écrire. Quand c'est le temps d'aller à l'université, il ne peut pas être accepté. Quand un étudiant travaille seulement pour avoir 40%, il ne peut pas aller très loin dans ses études. Je pense que personne laisserait un chirurgien l'opérer s'il sait que le chirurgien ne sait que 40% de sa matière.

Brian Cey
Ecole McKee

Une drogue dangeureuse: la cocaine

Plus d'un million d'américains, sont dépendants de la cocaïne. A un point tel qu'une femme a vendu son enfant pour s'acheter de la cocaïne. Les gens prennent cette drogue pour s'échapper de leurs problèmes. En réalité, ils s'en échappent pas mais font seulement les masquer.

La cocaïne vient d'une plante qui s'appelle Coca. Elle a été découverte en 1844. Pendant quelques années, les docteurs ont utilisé la cocaïne comme anasthésique. Il y a plus de mâles que de femelles qui prennent cette drogue. Ce sont les personnes entre 18 et 24 ans qui en prennent le plus. Plus tu deviens habitué, plus cela te coûte cher.

Micheal Larivière
Jason Jackson
Ecole McKee

Les drogues

Les drogues sont très dangereuses. Si tu prends de la drogue, tu es très stupide. Tu ne dois pas prendre de drogues si ton docteur ne te le dit pas. Consommer de la drogue coûte beaucoup d'argent. Les gens volent pour se payer de la drogue.

Il est illégal de consommer de la drogue sauf les drogues données par un médecin ou des drogues légales comme l'aspirine. Il y a eu beaucoup d'expériences faites avec les drogues et on a trouvé que les drogues pouvaient affecter ta vision et tes poumons. Le meilleur moyen d'éviter tous ces problèmes, c'est de ne pas prendre de drogues.

Dawn Rawlins
Ecole McKee

La télévision et l'enfant

Beaucoup d'enfants disent que la télévision est la chose la plus importante dans leur vie. Aujourd'hui, la télévision attire les gens avec des émissions de violence et de sexe. Un enfant regarde en moyenne sept heures de télévision par jour. La plupart des programmes donnent une fausse impression de la réalité et il est arrivé qu'un enfant a voulu imiter comme un héros de la télévision et s'est tué.

La télévision peut causer un divorce aussi. Beaucoup de famille regardent la télévision ensemble mais aucun membre ne se parlent. La télévision est le centre de leur vie. Aussi, quand tu regardes la télévision tout le temps, tu ne peux pas te faire des amis.

Kelly Stewart
Melanie Hartsen
Ecole McKee

Les enfants victimes du feu

Que feraient vos enfants si un feu se déclarait chez vous cette nuit? Est-ce qu'ils paniqueraient en se réfugient sous leur lit ou dans un placard pour fuir les flammes et la fumée?

Les statistiques ont démontré que c'est la nuit, lorsque les enfants sont bien au chaud dans leur lit, que le feu se manifeste le plus souvent.

Voici une liste de conseils que tous les parents devraient suivre afin que leurs enfants ne soient pas les prochaines victimes du feu:

• Discutez avec eux des choses à faire lorsqu'ils entendent le détecteur de fumée.
• Dites-leur de ne jamais se cacher si le feu se déclare la nuit.
• Parlez-leur des dangers du feu mais ne les effrayez pas; donnez-leur plutôt des informations concernant l'évacuation en cas d'incendie.
• Planifiez avec eux deux sorties différentes de leur chambre et faites avec eux des exercices d'évacuation.
• Apprenez aux enfants à dormir la porte fermée. Ceci aidera à retarder l'arrivée de la fumée et des gaz dans la chambre en cas de feu.
• Assurez-vous que la fenêtre de leur chambre s'ouvre facilement de l'intérieur. Sinon, montrez-leur comment briser la vitre sans se blesser.
• Désignez un endroit près de la maison où toute la famille se réunira en cas d'incendie.

Bref, souvenez-vous que planification et prudence sont mères de toute sûreté.

Les enfants victimes de chutes

Dans les foyers canadiens, on constate que plus d'un tiers des accidents mortels est causé par les chutes.

Les escaliers, les balcons, les fenêtres sont des endroits particulièrement dangereux pour les jeunes enfants.

Les quelques conseils de prudence qui suivent vous permettront d'éliminer les risques d'accidents à la maison:

• ne laissez jamais des petits objets ou des jouets traîner sur le plancher ou autour des escaliers. Les jouets devraient toujours être rangés après chaque usage.
• Il ne faut jamais laisser un enfant debout ou assis sur le rebord d'une fenêtre, ni seul sur un balcon. Si cela vous est possible, installez des serrures aux fenêtres et aux moustiquaires.
• Empêchez les enfants de grimper sur les armoires, les comptoirs de cuisine ou leur chaise haute: sur celle-ci utilisez toujours le harnais de sécurité.
• A cause du grand nombre d'accidents survenus dans les escaliers, veillez à ce que la rampe d'escalier soit très solide et installez une barrière de sécurité pour protéger les plus petits.
• Les jeux de poursuite et de bousculade doivent avoir lieu à l'extérieur de la maison.
• Lorsque les enfants se déguisent, surveillez les foulards trop longs, les vêtements qui accrochent et les capes qui risquent de faire tomber l'enfant ou les autres.

L'aventure nocturne de Duncan

Par Colleen Politano

(S.O.P.)— Je viens de recevoir cette lettre de mon ami Duncan. Il a eu vraiment très peur et me demande de vous raconter son aventure pour que vous ne fassiez pas la même chose que lui.

Un soir, Duncan brancha son panneau lumineux à chevilles et mit le jouet dans son lit. Il se mit la tête sous les couvertures et s'amusa à faire des dessins, admirent les couleurs dans l'ombre de sa petite tente. Puis, fatigué, il s'endormit. Le panneau lumineux était resté branché, l'édredon le recouvrant. Quelques heures plus tard, il se réveilla. Ne se sentant pas bien, il alla dans la chambre de ses parents pour les réveiller. Entre-temps, le panneau lumineux avait mis le feu à l'édredon. Sentant l'odeur de la fumée, son père fit le tour de la maison. Arrivé dans la chambre de Duncan, il découvrit un feu dans la couverture et le matelas.

Il fit sortir tout le monde de la maison et téléphona aux pompiers. Il ouvrit la fenêtre, débrancha le jouet et réussit à le jeter, ainsi que la couverture et le matelas, sur la pelouse — puis, il ferma la fenêtre, quitta la chambre en fermant la porte pour que, en cas d'incendie, le feu ne gagne pas trop vite le reste de la maison. Il rejoignit les membres de sa famille au point de rendez-vous, sous l'arbre, et, à l'aide d'un tuyau d'arrosage, ils réussirent à éteindre le feu.

Les pompiers firent le tour de la maison pour s'assurer qu'il n'y avait plus de danger, et la famille de Duncan put alors retourner se coucher.

Duncan peut maintenant vous donner un bon conseil: "Ne couvrez jamais les jouets électriques d'une couverture, et débranchez-les aussitôt que vous ne jouez plus avec".

J'ai voulu vous raconter l'histoire de Duncan parce qu'elle montre le danger des jouets électriques si on ne les utilise pas bien.

En effet, quand Duncan a branché le fil dans la prise du mur, l'électricité est arrivée jusqu'aux petites lumières du panneau. Celles-ci étaient recouvertes par la couverture et elles lui ont transmis la chaleur de l'électricité. La couverture a vite emmagasiné assez de chaleur pour prendre feu.

Voilà pourquoi Duncan vous recommande de ne jamais couvrir les jouets ou les lampes qui fonctionnent à l'électricité.

J'ai aussi d'autres bons conseils à vous donner quand vous jouez avec des jouets électriques:

• Assurez-vous que le fil électrique n'est pas abîmé. A l'intérieur du fil en caoutchouc se trouve du métal qui permet à l'électricité d'arriver au jouet. C'est ce qu'on appelle un conducteur d'électricité. Si le fil est en mauvais état, l'électricité peut causer des brûlures ou même donner un choc sérieux qui entraînera l'arrêt de la respiration et du coeur.

• Ne mettez jamais d'objets électriques dans l'eau. L'eau est conducteur d'électricité. Donc, si vous êtes dans l'eau ou en contact avec elle, l'électricité vous atteindra et vous serez électrocuté. Si vous touchez un fil à nu où passe de l'électricité, celle-ci passera dans votre corps, et vous brûlera. Vous pouvez même en mourir.

Les Franco-Manitobains en ont assez

par Denis Lessard

WINNIPEG (PC) - Les Franco-Manitobains sont de plus en plus inquiets de voir les politiciens tenter de tirer parti de leurs problèmes, tout en se gardant de poser les gestes qui pourraient améliorer le sort de cette communauté sérieusement malmenée depuis quelques mois.

C'est ce qu'a indiqué en entrevue à La Presse Canadienne, Mme Gilberte Proteau, nommée il y a cinq semaines présidente de la Société franco-manitobaine, qui représente les 30,000 francophones de cette province.

Pour Mme Protenu, si le fédéral continue d'hésiter à aller directement à la Cour suprême pour réclamer une décision sur le statut du français dans cette province, "les prochaines élections risquent de se passer sur le dos des Franco-Manitobains".

"Il y a d'autres choses à faire que de jouer avec les minorités; il y a déjà eu assez de haine et d'hostilité soulevées", a-t-elle lancé.

La SFM réclame depuis des semaines un renvoi immédiat de la part du gouvernement fédéral et, au fil des déclarations de moins en moins claires des ministres fédéraux, l'inquiétude et le scepticisme se sont accrus dans la communauté, a-t-elle expliqué.

Le 20 mars, le chef conservateur Brian Mulroney tentait de "reconcilier" les différentes ailes d'un parti, divisé sur la question linguistique. Passant la journée à Winnipeg à rencontrer des militants et des députés provinciaux, M. Mulroney n'a cependant pu rencontrer la Société franco-manitobaine, qui avait demandé une audience.

Le chef conservateur a refusé de préciser si un gouvernement Mulroney irait de l'avant avec un renvoi à la Cour suprême pour clarifier le statut du français au Manitoba, se contentant d'attaquer "le cirque des libéraux qui ont subordonné les intérêts nationaux à leur course au leadership".

Quant à Mme Proteau, elle s'est toutefois dite encouragée depuis les prises de position récentes du leader conservateur, tout en soulignant son inquiétude devant l'imprécision des déclarations de John Turner, candidat au leadership libéral.

"J'ai des réserves face à ce qu'il a dit. Il soutient que le projet Pawley d'enchâssement du français allait au-delà des garanties constitutionnelles, c'est faux, c'est pas correct", a-t-elle soutenu.

Depuis le naufrage du projet d'enchâssement du français au Manitoba par le gouvernement néo-démocrate, beaucoup de l'athmosphère de tension dans la province s'est envolée, souligne-t-elle", mais ce n'est que temporaire, le problème est là depuis 100 ans et rien n'est réglé", a-t-elle soutenu.

L'un des deux ministres francophones du gouvernement Pawley, M. Gérard Lecuyer, responsable de l'Environnement, partage cet avis. "Rien n'est réglé et la balle reviendra dans la cour provinciale dès que la Cour suprême aura rendu son jugement".

Selon lui, jusqu'ici Ottawa n'a transmis au Manitoba qu'une ébauche des questions qu'il formulerait s'il décidait de référer directement cette question devant la Cour suprême. Le gouvernement Pawley ne veut pas prendre position au sujet de la référence, mais, d'admettre M. Lecuyer, "nous préférerions qu'on aille de l'avant avec un renvoi plutôt qu'avec la cause Bilodeau", a-t-il souligné.

En suspens depuis deux ans, la cause de l'avocat de Saint-Boniface porte sur la légitimité d'une contravention unilingue anglaise. Tout comme un renvoi fédéral, elle pourrait nécessiter la traduction de toute la législation manitobaine depuis 1890.

"Dans la cause Bilodeau le gouvernement manitobain se retrouve dans la position ambiguë d'avoir à défendre une situation qu'il a justement tenté de changer", souligne M. Lecuyer.

Les petits consommateurs d'énergie

Lorsque vous le pouvez, utilisez de petits appareils électriques; ils consomment moins d'énergie, sont tout aussi efficaces et allègent vos factures d'électricité sans que votre confort n'en soit affecté!

Griller du pain au four consomme trois fois plus d'énergie que l'emploi d'un grille-pain. Chaque fois que vous utilisez la bouilloire, le grille-pain ou le poêlon électrique au lieu de la cuisinière, vous réalisez des économies non négligeables.

Si vous faites un bon usage de ces appareils, vous économiserez davantage.

BOUILLOIRE

- Videz votre bouilloire après chaque usage évitant ainsi les dépôts qui réduisent son efficacité. Aux trois mois, nettoyez-la en la remplissant d'eau chaude additionnée de 30 ml (2 cuillerées à table) de bicarbonate de soude et laissez tremper 24 heures.
- Utilisez la bonne quantité d'eau. Il ne sert à rien de faire bouillir un litre d'eau pour une tasse de thé.

GRILLE-PAIN

- Enlevez les miettes qui s'accumulent à l'intérieur de l'appareil.
- Vérifiez régulièrement si les éléments chauffants du grille-pain fonctionnent bien.

POÊLON ÉLECTRIQUE

- Vérifiez si l'appareil indique la bonne température de cuisson. Réglez-le à 100°C (212°F) et voyez si l'eau parvient à ébullition. Si tel n'est pas le cas, faites réparer votre appareil.
- Utilisez des séparations en papier d'aluminium. Cela vous permettra de faire cuire plus d'un aliment à la fois.

FER À REPASSER

- Repassez le plus d'articles à la fois. Chaque fois que vous réchauffez le fer à repasser, vous dépensez des dollars.
- Commencez par les tissus qui requièrent moins de chaleur. N'attendez pas que le fer à repasser ait atteint la température maximale.

ASPIRATEUR

- Videz ou remplacez le sac à intervalles réguliers; son rendement s'en trouvera grandement amélioré.
- Ecoutez le son du moteur. Quelque chose peut bloquer le boyau ou la brosse. N'hésitez pas, faites vérifier votre appareil. Cette précaution pourra vous faire épargner bien davantage!

COUVERTURE ÉLECTRIQUE

L'utilisation de la couverture électrique vous permet d'abaisser le thermostat du système de chauffage de la maison. Ou encore mieux, utilisez des couvertures de laine, des draps de flanelle ou un duvet.

APPAREIL DE CHAUFFAGE PORTATIF

- Assurez-vous qu'il existe un contrôle thermostatique de l'appareil.
- Ne l'utilisez que périodiquement. Cet appareil n'est pas conçu pour être utilisé constamment. Il constitue plutôt un système d'appoint pour les temps plus froids.

Des appareils électriques comme un broyeur à glace, une brosse à dents, un ouvre-boîte, un couteau, etc., sont-ils vraiment nécessaires? Ne confondez pas appareil utilitaire et gadget électrique!

Aussitôt que vous cessez d'utiliser un appareil, débranchez-le!

Consultez attentivement les instructions des manufacturiers concernant l'utilisation de leurs produits. Quelques minutes de lecture peuvent vous sauver de nombreux dollars!



CBXFT cette semaine

«Suzanne»

Les Grands Films de Radio-Canada nous proposent, le samedi 14 avril à 20 heures, *Suzanne*, un drame sentimental réalisé par Robin Spry, d'après le roman *Snow Lark* de Ronald Sutherland. Cette production canadienne de 1980 met en vedette, dans les principaux rôles, Jennifer Dale, Winston Rekert, Gabriel Arcand, Michèle Rossignol, Ken Pogue et Marianne McIsaac. Musique de François Cousineau.

Née à Montréal, Suzanne McDonald est la fille d'une francophone mariée à un Écossais. Parvenue à l'adolescence, elle accepte les hommages timides d'un compagnon de travail de son père, Georges Lalamme, mais est plus sensible aux avances d'un mauvais garçon, Nick Callaghan. Georges s'éloigne pour étudier et lorsqu'il revient, Suzanne attend un enfant de Nick. Celui-ci est cependant arrêté pour vol et doit faire de la prison. Et Georges s'offre pour épouser Suzanne.

On dit que l'actrice Jennifer Dale fait montre ici d'un talent prometteur.

Suzanne



«La Passion de Jeanne d'Arc»

Un chef-d'oeuvre, au **Ciné-club** de Radio-Canada, le dimanche 15 avril à 22h50: *la Passion de Jeanne d'Arc* de Carl Dreyer. Un film tourné en France en 1927-1928, d'après un scénario de Joseph Delteil et de Carl Dreyer. Un film qui met en vedette Renée Falconetti, Eugène Silvain, Maurice Schutz et Michel Simon. C'est le procès de Jeanne d'Arc depuis son arrestation jusqu'à sa mort sur le bûcher.

L'Encyclopédie du Cinéma écrit: «Ce scénario reprend et condense les interrogatoires de Jeanne par ses juges (d'après les minutes du procès qui ont été, on le sait, conservées). La tragédie s'est trouvée ainsi épurée, réduite à sa logique essentielle: celle d'un être devant ses juges.»

On a classé cette *Passion de Jeanne d'Arc* parmi «les oeuvres les plus complètes du cinéma muet». Ce fut le seul rôle au cinéma de l'actrice Renée Falconetti qui fut une Jeanne prodigieusement pathétique. Sa biographie nous apprend qu'après comme avant ce film, elle se tint éloignée du cinéma. Émigrée peu avant la guerre en Amérique du Sud, elle y est morte dans la plus grande discrétion à l'âge de quarante-cinq ans. Même si le film de Dreyer fit d'elle un «monstre sacré», disent les historiens, «elle ne reçut aucune proposition de film (ou n'en accepta aucune), ce qui représente un phénomène unique dans l'histoire du cinéma.»

«La Dernière Carte»

Avis aux passionnés du jeu et autres amateurs de sensations fortes: **Télé-sélection** leur propose *la Dernière Carte*, un film réalisé par Walter Grauman, qui leur sera présenté le mardi 17 avril à 20 heures. Cette comédie dramatique met en vedette Omar Sharif, avec, à ses côtés, Victoria Principal, Hope Lange et Jose Ferrer.

L'action se déroule à Las Vegas, la Mecque du jeu. Nous aurons affaire à la crème des joueurs... Omar Sharif, dans le rôle de Louie LeFevre, incarne un joueur professionnel tout à fait à son aise. En effet, Omar Sharif est lui-même un excellent joueur et un bridgeur de calibre mondial qui aurait pu facilement faire carrière.

À l'invitation de la propriétaire d'un prestigieux casino, le Pleasure Palace, Louie LeFevre se rend à Las Vegas. La propriétaire, victime d'une combine, se voit menacée de perdre son casino aux mains de quatre joueurs. Louie et son ami Pokey devront donc, dans une ultime confrontation, jouer une mise astronomique: le Pleasure Palace.

La Dernière Carte, une occasion de voir le grand Omar Sharif à l'oeuvre autour des tables de jeu.

La Passion de Jeanne d'Arc



«La Dernière Bataille»

Le jeudi 19 avril à 20 heures, **les Grands Films** nous proposent *la Dernière Bataille* (A Private Battle), un drame réalisé par Robert Lewis, avec Jack Warden, Anne Jackson et Walter Cronkite.

Un célèbre auteur de romans, Cornelius Ryan, entreprend une terrible bataille contre le cancer au moment même où il parachève un de ses plus grands succès «Un pont trop loin».

Cornelius Ryan avait entrepris la rédaction de son dernier roman lorsque ses médecins lui déclarèrent qu'il était atteint du cancer. Aidé de sa courageuse épouse Kathryn, de son jeune fils et de sa fille, il résolut alors de terminer son ouvrage, tout en combattant la maladie.

Et c'est cette bataille pour terminer son oeuvre avant que le cancer ne vienne à bout de ses forces, que ce film nous fait vivre. Une bataille très courageuse marquée de moments d'émotion très intenses, comme celui où il trouve dans son courrier une lettre du président de la France, Charles de Gaulle, qui lui annonce sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses livres sur la dernière guerre mondiale. Le grand écrivain confiné depuis quelque temps à sa chambre fera un grand effort pour recevoir cette décoration debout, des mains de l'ambassadeur de France aux États-Unis.

Et un soir d'automne de 1973, c'est l'animateur du journal télévisé du réseau CBS, Walter Cronkite, qui terminera son émission en rendant hommage au grand écrivain qui venait de mourir après avoir terminé son dernier best-seller.

La Dernière Bataille



La Dernière Carte





IODE ASSOUVI

(SHS) Le port du goitre est redevenu à la mode! Cinquante ans après la disparition de cette bosse causée par une carence en iode, le goitre a refait son apparition sous la pomme d'Adam, mais cette fois c'est la surconsommation d'iode qui en est la responsable. Au Canada, on consomme quatre fois la quantité d'iode nécessaire à notre glande thyroïde, dont le dérèglement provoque l'apparition du goitre, car l'industrie alimentaire assaisonne nos plats à l'iode : le sel est obligatoirement iodé; le pain est aussi iodé pour conserver sa fraîcheur; il en est de même pour l'eau en certains endroits et les sirops pour le rhume. Selon le docteur Jean-H. Dussault, du Centre hospitalier de l'Université Laval, la recrudescence du goitre chez les jeunes est à ce point forte que l'American Thyroid Association a mis sur pied un comité spécial pour étudier le problème de la surconsommation d'iode.



Activités socio-culturelles

Vendredi 13 avril:

Lethbridge:

Soirée libre, soirée de décoration pour Pâques. Pour de plus amples informations communiquez au 328-8506.

Samedi 14 avril:

Calgary:

Ciné-jeunesse "Le secret des sélénites" à ONF à 10 h 30. Pour de plus amples informations communiquez au 262-7074.

[redacted]

Ciné-club pour enfants au musée provincial à 10 h 30 "Le roi des singes contre le palais céleste"

Fort McMurray:

Enregistrement de CHFA et spectacle des talents locaux au Father Patrick Mercredi Community High School, salle Lecture Theatre à 20 hres. Pour plus amples renseignements communiquez au 791-7700.

Lethbridge:

Soirée gala des Etoiles Filantes avec piano bar. Prix de présence et buffet en fin de soirée. Prix d'entrée 7.50$ par couple ou $ par personne. Au centre culturel à 20 heures.

Dimanche 15 avril:

[redacted]

Le concert annuel des Pleins Soleil à 14 hres à la salle de l'église. Pour de plus amples renseignements communiquez au 837-2026.

18 au 27 avril:

Calgary:

Semaine des bénévoles. On invite le monde à venir nous rencontrez à l'ACFA. Pour de plus amples renseignements communiquez au 262-7074.

Jeudi 19 avril:

Edmonton:

Rencontre des amis du fléché à 19 h 30 au centre d'artisanat St-Joachim pour plus amples informations communiquez au 469-4417

Vendredi 20 avril:

Edmonton:

Ciné Bla-bla "Monologue Nord-Sud" "Dis torsions" au centre culturel de l'ACFA à 20 heures. Pour de plus amples renseignements communiquez au 469-4401

Samedi 21 avril:

Lethbridge:

Soirée familiale à 20 heures au centre culturel. Pour plus amples informations communiquez au 328-8506.

Mardi 24 avril:

Edmonton.

Rencontre des FFCF à la salle St-Joachim à 20 heures. Pour plus d'informations communiquez au 436-1009.

Mercredi 25 avril:

Calgary

Une réunion d'Amnistie International à 20 heures dans la salle villa Franco. Pour de plus amples renseignements communiquez au 262-7074.

Vendredi 27 avril:

Lethbridge:

Présentation des films: "C'est surtout pas de l'amour", "Speak White" à 21 heures au centre culturel. Pour plus amples informations communiquez au 328-8506.

Bonnyville:

Un coeur de chant à l'école Notre-Dame Junior High à 20 heures. Pour de plus amples renseignements communiquez au 826-5275.

Dimanche 29 avril:

Girouxville:

Parade de mode au Gymnase de Girouxville à 14 heures.

4-5-6 mai:

Fort McMurray

Exposition Touristique et Commerciale au Macdonald Island Complexe. Pour de plus amples renseignements communiquez au 791-7700.

Jeudi 3 mai:

Edmonton:

Collectif des Femmes d'aujourd'hui discutera de l'école française à Edmonton. En particulier sur l'éducation en français des enfants avec M. Léo Turcotte, directeur de l'école française à 9 h 30 au 8931 - 145e rue. Pour de plus amples renseignements contactez Chantal au 483-1622 ou Mona au 435-6161. Service de garderie gratuit.

Jeudi 10 mai:

Edmonton.

Collectif des Femmes d'aujourd'hui vous invite à une discussion et interprétation sur le "burn out" par Chantal St-Pierre. 9 h 30 au 8931-145e rue. Pour de plus amples renseignements contactez Chantal au 483-1622 ou Mona au 435-6161. Service de garderie gratuit

Recettes des Cuisines de Campbell



Punch rosé au vin*
Oeufs brouillés au poulet*
Asperges amandine
Petits pains
Melon aux fraises

Punch rosé au vin
4 boites (6 oz/170 mL) de jus V-8, glacé
1 tasse (250 mL) de bourgogne ou d'autre vin rouge sec (facultatif)
1/2 tasse (125 mL) de jus d'orange
3 c. à soupe (45 mL) de jus de lime
1 c. à soupe (15 mL) de sucre
une bonne pincée de muscade moulue

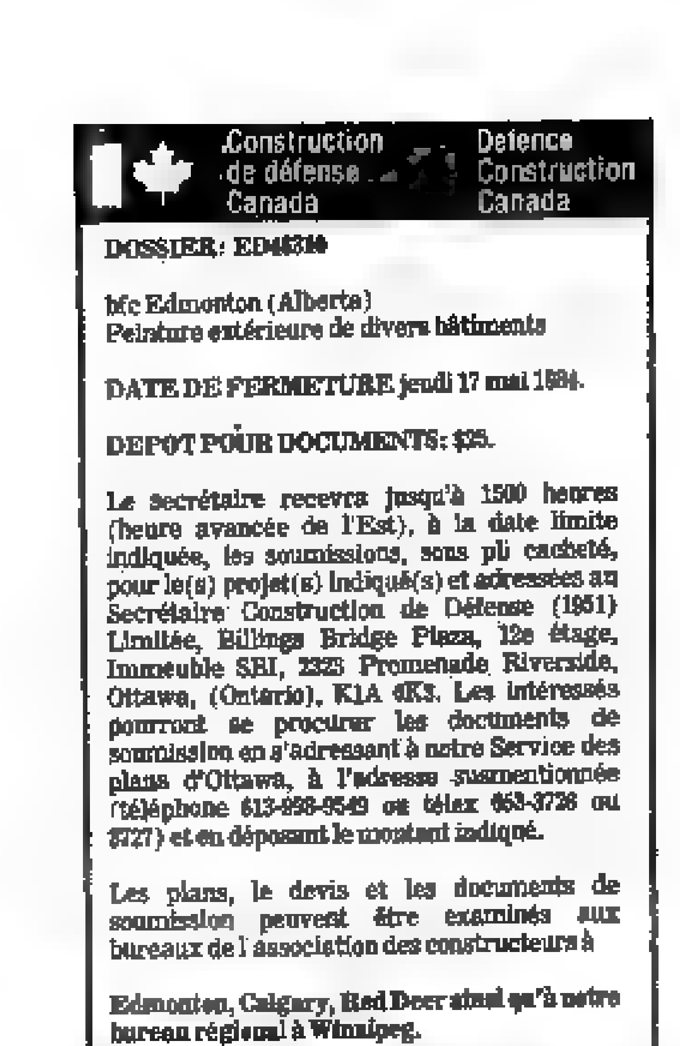
Mélanger tous les ingrédients dans un broc. servir sur des glaçons. dans des verres glacés. Pour 4 personnes.

Oeufs brouillés au poulet
2 tranches de bacon
1/4 tasse (50 mL) d'oignons verts en tranches
1 petite gousse d'ail, émincée
1/2 c. à thé (2 mL) de feuilles de basilic broyées
1 boite (10 oz/284 mL) de crème de poulet condensée Campbell
8 oeufs, légèrement battus
1 tasse (250 mL) de poulet cuit, en cubes
1/4 tasse (50 mL) de piment haché

Faire cuire le bacon à la poêle jusqu'à ce qu'il soit croustillant. retirer et émietter. Vider toute la graisse sauf 2 c. à soupe (25 mL). Faire cuire les oignons avec l'ail et le basilic dans la graisse jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Mélanger soupe et oeufs: verser dans la poêle. Cuire à feu doux. Au fur et à mesure que la préparation prend tout autour, soulever délicatement les parties cuites avec une grande spatule afin que les portions non cuites puissent couler dessous. Ajouter le reste des ingrédients. Continuer à soulever délicatement les portions cuites jusqu'à ce que les oeufs aient pris complètement mais soient encore baveux (8 minutes environ). Garnir avec le bacon. Pour 4 personnes.






Construction de défense Canada | Defence Construction Canada

DOSSIER: ED46310

bfc Edmonton (Alberta)
Peinture extérieure de divers bâtiments

DATE DE FERMETURE jeudi 17 mai 1984.

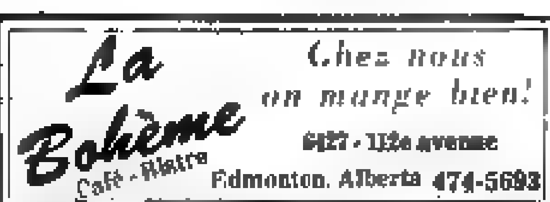
DEPOT POUR DOCUMENTS: $25.

Le secrétaire recevra jusqu'à 1500 heures (heure avancée de l'Est), à la date limite indiquée, les soumissions, sous pli cacheté, pour le(s) projet(s) indiqué(s) et adressées au Secrétaire Construction de Défense (1951) Limitée, Billings Bridge Plaza, 12e étage, Immeuble SBI, 2323 Promenade Riverside, Ottawa, (Ontario), K1A 0K3. Les intéressés pourront se procurer les documents de soumission en s'adressant à notre Service des plans d'Ottawa, à l'adresse susmentionnée (téléphone 613-998-9549 ou télex 053-3726 ou 3727) et en déposant le montant indiqué.

Les plans, le devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'association des constructeurs à

Edmonton, Calgary, Red Deer ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Canada





APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES pour les projets ci-après mentionnés, adressées au Chef Politique de Contrat et Administration, Travaux Publics Canada, 5013 - 51e rue (C.P 518) Yellowknife, T.N.O., X1A 1S8, seront reçues jusqu'à 11 h 30, HAR, à la date limite spécifiée. Les documents de soumissions sont disponibles des bureaux du département en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 652974-DN-039
Yellowknife, T.N.O.
Logement de la Couronne
Peinture intérieure

Dépôt: **50$**

No. 652974-DN-038
Yellowknife, T.N.O.
Logements de la Couronne
Peinture Extérieure

Dépôt: **50$**

No. 652964-DN-069
Inuvik, T.N.O.
Edifices et logements propriétés de la Couronne
Peinture intérieure et extérieure

Dépôt: **50$**

Date limite: **Pour tous les projets ci-haut mentionnés 2 mai 1984.**

Les documents de soumission sont disponibles de la salle 208, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, Yellowknife, T.N.O., Inuvik, T.N.O., et peuvent être étudiés aux bureaux de l'Association de la Construction à Edmonton, Alberta, et aux bureaux de l'Association de la Construction de Yellowknife, Hay River, et Inuvik, T.N.O.

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture de l'appel d'offre.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.





humour

— Dites-moi, Jeannine, où sont passés les deux canaris qui étaient dans la cage encore hier soir?

— Mais, Madame, je ne sais pas!

— Comment, vous ne savez pas, c'est vous qui vous occupez du salon, qui faites le ménage alors dites-moi où sont passés ces deux canaris!

Ecoutez Madame, je ne sais vraiment pas! Oh... oui, attendez. Hier soir, je nettoyais la cage avec l'aspirateur et tout à coup, ils ont disparu!

***

Ce monsieur dit à un autre.

— J'adore la musique classique, mais malheureusement je ne peux plus en écouter.

— Ah bon! Pourquoi?

Eh bien tu sais, je ne peux vraiment écouter de la musique classique qu'allongé sur le sol. Alors là, c'est formidable.

— Et alors, qu'est-ce qui t'en empêche?

— Tout! Tu comprends, dès que je m'allonge, il y a toujours une ouvreuse qui me sort de la salle de concert!



APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnés, adressées au Chef Politique de Contrat et Administration, Travaux Publics Canada, salle 200, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 11 h 30, HNR, à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux du département en liste sur paiement du dépôt demandé.

PROJETS

No [illegible]
Edmonton, Alberta
Entretien de pelouse et de terrains
Edifice du Gouvernement du Canada
Date limite 27 avril 1984
Dépôt aucun

NO. [illegible]
Edmonton, Alberta
Contrat de services - entretien et réparations électriques
Edifice loués et d'autres dont le Gouvernement du Canada et propriétaire
Date limite: 27 avril 1984
Dépôt: aucun

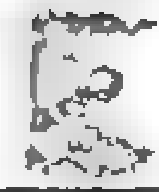
No. [illegible]
Edmonton, Alberta
Contrat de service - [illegible] d'entretien général
Edifice loués et d'autres dont le Gouvernement du Canada est propriétaire
Date limite: [illegible] avril 1984
Dépôt: aucun

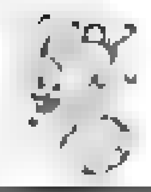
No. [illegible]
Edmonton, Alberta
Contrat de services - transport d'approvisionnement Equipements, meubles et transport général
Date limite [illegible] avril 1984
Dépôt aucun

Les documents de soumission sont disponibles de la salle 200, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.







C.R.T.C. Avis de décision

SERVICES D'ÉMISSIONS SPÉCIALISÉES

A la suite d'une audience publique qui s'est tenue dans la Région de la capitale nationale du 24 janvier au 3 février 1984, le Conseil a publié aujourd'hui un avis et des décisions visant l'introduction de services d'émissions spécialisées au Canada. L'audience a permis au Conseil de se pencher sur les nombreuses questions relatives à l'introduction des services spécialisés discrétionnaires, compte tenu des expériences qu'ont connues les titulaires de licence de télévision payante canadienne aux cours de leur première année d'exploitation et de l'essor des services discrétionnaires aux États-Unis. Dans les [illegible] le Conseil approuve deux demandes de licences d'une durée de cinq ans, visant à distribuer, 24 heures par jour, au moyen d'une [illegible] câble, des services de réseau [illegible] à titre discrétionnaire et avec [illegible] CHUM [illegible] CHUM-CITY TV est approuvée aux dépens de deux requérantes concurrentielles, pour un service de musique vidéo, et Action Canada Sports Network (ACSN) est autorisé à distribuer un service entièrement consacré aux sports. Ces deux services devraient être disponibles d'ici l'automne prochain. Treize autres demandes étaient inscrites à l'ordre du jour de l'audience. En raison d'insuffisances de fonds importantes dans leurs propositions, deux de ces propositions ont été retirées et deux ont été refusées. Quatre autres demandes ont été ajournées et les requérantes ont jusqu'au 1er septembre 1984 pour revoir l'aspect financier de leurs propositions. Cinq demandes de services spécialisés de troisième langue ont également été étudiées; toutefois, le Conseil n'a pas terminé ses délibérations et statuera sous peu à leur égard, dans une autre décision. Une liste des diverses demandes inscrites à l'ordre du jour de l'audience est fournie en annexe aux documents.

Etant donné l'absence d'un service spécialisé en langue française, le Conseil a prié les titulaires de licences de télévision par câble qui desservent des collectivités à prédominance francophone de consulter les titulaires de licences de télévision par câble qui desservent des collectivités à prédominance francophone de consulter les titulaires de licences de services spécialisés afin d'en arriver à des [illegible] relativement à la distribution de services en langue française dans leurs marchés.

Dans ses remarques préliminaires à l'audience, M. André Bureau, président du Conseil, a insisté sur le fait que la préoccupation immédiate du Conseil consistait à s'assurer de "l'intégrité et la viabilité financières des requêtes sans lesquelles les ambitions et les projets de programmation ne pourraient de toute évidence se réaliser" et a ajouté que "l'autorisation des entreprises sans appuis solides et sans garantie d'un apport de fonds continu pour leur permettre de survivre pendant les premières années ne servirait en aucune façon l'intérêt public". Le Président a déclaré que les services spécialisés discrétionnaires, offerts à l'échelle nationale avec facturation uniquement aux utilisateurs, devraient contribuer à la variété des émissions offertes et constituer un complément aux services semblables [illegible] de la production indépendante au Canada et, si lesdits services étaient offerts en étagement avec les services de télévision payante canadienne, ils devraient rehausser de beaucoup la valeur commerciale de cette dernière. Dans ses décisions, le Conseil a indiqué qu'il était convaincu que CHUM-CITY-TV et l'ACSN possédaient les ressources financières de même que les compétences voulues en matière de programmation et de commercialisation afin de mettre sur pied des nouveaux services spécialisés viables et attrayants qui, au fil du temps, devraient grandement contribuer à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion en accroissant la diversité et en rehaussant la qualité des émissions offertes aux Canadiens, ainsi qu'en offrant de nouvelles possibilités et d'autres sources de recettes aux producteurs canadiens. Compte tenu de l'évolution et de l'aspect discrétionnaire de ces nouveaux services, le Conseil a établi des conditions de licence minimales relatives au contenu canadien durant les deux premières années d'exploitation. Bien que ces exigences soient accrues de façon significative à partir de la troisième année, le Conseil examinera de nouveau la question de savoir si l'on peut atteindre les niveaux de contenu canadien fixés pour les troisième, quatrième et cinquième années, à la lumière de l'expérience des titulaires au cours des deux premières années d'exploitation.

Dans le cas de la demande de CHUM-CITY TV et conformément aux engagements pris par la requérante en ce qui a trait au contenu canadien, la [illegible], chaque jour, de bandes musicales vidéo [illegible] au début, au moins 10% du nombre total de bandes [illegible]. Cette [illegible] sera haussée à un minimum de 20% au début de la troisième année d'exploitation et sera majorée de 3% durant la quatrième année d'exploitation et sera majorée de 3% durant la quatrième et d'un autre 3% au cours de la cinquième année. Ces augmentations feront en sorte que l'exigence de contenu musical canadien de cette licence se situera au niveau des obligations des radiodiffuseurs en matière de contenu musical canadien. Parallèlement et suite aux engagements de l'ACSN lors de l'audience, des exigences minimales de contenu canadien sont imposées au service de sport: 10% du nombre total d'heures, 34% des heures entre 18 h et minuit et 47% des heures entre 19 h 30 et 22 h 30 et ce, jusqu'au 31 décembre 1986. Ces niveaux seront haussés, à compter du 1er janvier 1987, à 20% 50% et 58% respectivement, faisant en sorte que les obligations de la titulaire en matière d'émissions canadiennes se situeront [illegible] au niveau de celles des titulaires de licences de télévision payante.

Les conditions jointes aux deux licences fixent aussi des exigences minimales en matière de dépenses aux fins des émissions canadiennes, du contenu de la publicité et d'autres exigences aux fins de l'exploitation. Dans l'avis, le Conseil établit le cadre réglementaire et les aspects de la politique qui régiront l'introduction des services spécialisés discrétionnaires au Canada, y compris la câblodistribution d'une gamme de services spéciaux étrangers non concurrentiels qui devraient ajouter à la diversité de l'éventail des services d'émissions offerts aux abonnés canadiens. Les principaux points de ce cadre réglementaire sont les suivants:

Date de mise en œuvre: Les titulaires de licences de télévision par câble pourront distribuer des services spécialisés non canadiens aussitôt qu'elles auront signé leurs ententes d'affiliation avec les titulaires de licences des nouveaux services spécialisés canadiens de musique et de sport.

Formules de services: Les superstations et les services de télévision payante ("premium"), omnibus et à formules multiples non canadiens, de même que tout service qui est incompatible avec les politiques du Conseil, ne seront pas autorisés à être distribués. En outre, le Conseil ne permettra pas la distribution, à ce moment-ci, des services non canadiens qui seraient totalement ou partiellement concurrentiels avec tout service canadien actuel. Une liste des services spécialisés non canadiens qui seront autorisés à être distribués se trouve en annexe aux documents. Les titulaires de licences de télévision par câble doivent prendre note que la présente liste sera [illegible] à un examen périodique. Le Conseil est disposé à autoriser, en principe, après le 1er septembre 1984, la distribution de services non canadiens traitant de questions médicales et d'habitudes de vie, à moins que la Canadian Health Network Limited, dont la proposition portant sur un service canadien traitant de questions médicales et d'habitudes de vie a été ajournée à audience publique, [illegible] une demande [illegible] avant cette date. En ce qui a trait aux émissions pour les jeunes, le Conseil a [illegible] la valeur et l'opportunité de créer des [illegible] canadiens de qualité qui seront pour les jeunes Canadiens le reflet de leur propre [illegible] et [illegible] part de son intention de publier un appel de demandes pour l'établissement d'un service [illegible] canadiens de grande qualité qui attireront et stimuleront des jeunes auditeurs de la télévision par câble à travers le Canada." En conséquence, le Conseil n'autorisera pas la distribution de service non canadien pour jeunes.

Nombre de services: Sous réserve de certaines exigences quant à l'étagement combiné, les titulaires de licences de télévision par câble seront autorisées à allouer jusqu'à cinq canaux pour la distribution de services discrétionnaires non canadiens. Toutefois, aucune limite ne sera imposée quant au nombre de services spécialisés non canadiens qui peuvent être distribués sur ces canaux. Les titulaires de licences de télévision par câble pourront aussi distribuer, comme partie intégrante de ce volet discrétionnaire, des signaux de télévision américains de réseau distribués en double ou indépendants, déjà autorisés pour fins de réception en direct, en autant que chacun de ces signaux occupe entièrement un canal. Le Conseil rappelle aux titulaires de licences de télévision par câble que si des services facultatifs sont retirés du volet de base, le prix de ce volet devrait être rajusté en conséquence.

Étagement combiné: Bien que les services de télévision payante et les services spécialisés canadiens peuvent être offerts comme tels ou en étagement avec d'autres services discrétionnaires canadiens disponibles, il ne sera pas permis aux titulaires de licences de télévision par câble de distribuer un volet ne renfermant que des services non canadiens. Chaque service de télévision payante canadien peut être offert en étagement avec un maximum de cinq canaux comprenant une gamme de services discrétionnaires non canadiens. Chaque service spécialisé canadien peut être offert en étagement avec un maximum, de deux canaux de services discrétionnaires non canadiens. Toutefois, un volet discrétionnaire ne pourra, en aucun cas, renfermer plus de cinq canaux de services non canadiens, peu importe le nombre ou la nature des services canadiens compris dans ce volet. Le Conseil souligne que l'audience lui a permis de comprendre davantage les nombreuses questions en cause et il fait état de la contribution précieuse de tous les participants dans sa recherche d'une approche souple visant l'introduction des services spécialisés. A cet égard, le Conseil souligne tout particulièrement le rôle important que doit jouer chaque titulaire de licence de télévision par câble afin de faire en sorte que tous les services discrétionnaires canadiens, notamment la télévision payante, soient tarifés équitablement, assemblés de façon attrayante et commercialisés de façon efficace et sans discrimination. Lors de l'audience publique qu'il compte tenir deux ans après l'entrée en exploitation des services spécialisés, le Conseil passera en revue avec toutes les parties [illegible] les mesures prises pour que ces services [illegible] à l'atteinte des objectifs [illegible] dans la Loi sur la radiodiffusion.

Les documents du C.R.T.C. peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie I, aux bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires.

Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du C.R.T.C. en rejoignant le Conseil à Ottawa-Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997, Montréal (514) 283-6607, Winnipeg (204) 949-6306 et Vancouver (604) 666-2111.



PEUT-ON ENCORE MANGER

(SHS) La viande fumée a déjà été accusée d'être cancérigène. Maintenant une autre charge pèse contre elle : la viande fumée provoquerait le diabète. En effet, on a constaté qu'en Islande, il y avait des taux anormalement élevés d'enfants diabétiques. De surcroît, les enfants conçus en hiver présentent encore plus de cas de diabètes. Justement c'est en hiver que les Islandais mangent le plus de mouton fumé. L'élément responsable de ces anomalies serait la N-nitrosomethylurée. Or les charcuteries et les produits en conserve contiennent aussi de ces dérivés nitrés... c'est à se demander si on devrait continuer à manger!

ALCOOL VS FOETUS

(SHS) «Attention! Le danger pour la santé de votre enfant croît avec l'usage.» On pourra peut-être lire cet avertissement à l'intention des femmes enceintes sur les bouteilles de vin et de spiritueux un jour, car de plus en plus de recherches indiquent les effets néfastes de l'alcool sur le foetus. Lors d'un colloque à Winnipeg, la Dr Joan Evans, pédiatre et généticienne à l'Université du Manitoba, a souligné les liens entre la consommation d'alcool par la mère et le syndrome de l'éthylisme chez son rejeton, qui se caractérise par l'hyperactivité et un retard dans le développement physique et mental.



Prix d'honneur décernés aux Postes Canadiennes pour le design de leurs produits philatéliques

D'importants organismes nationaux et internationaux pour l'avancement des arts ont décerné des distinctions, d'une part, à la Société Canadienne des Postes pour la qualité de ses produits philatéliques lancés en 1982 et, d'autre part, aux artistes canadiens auxquels la Société a fait appel pour leur talent remarquable.

Le président du conseil d'administration de la Société, le Juge René J. Marin, a fait observer que: "Ces distinctions rendent hommage au travail du groupe chargé du design des timbres et aux talents des nombreux artistes canadiens qui participent à la réalisation des timbres et autres produits philatéliques dont la qualité exceptionnelle fait les délices des collectionneurs de timbres du Canada et des autres pays."

La collection-souvenir de 1982, qui consiste en un volume réunissent tous les timbres émis pendant l'année ainsi que des fiches techniques et documentaires, a obtenu trois prix: le Prix d'excellence (premier prix) décerné par la Société des graphistes du Québec au Concours 1983, tenu à Montréal, le Certificat d'excellence de l'Institut Américain des ARts Graphiques et le prix de mérite de l'Art Directors Club de New York. Le design de la collection est l'oeuvre du graphiste Rolf Harder de Montréal, auquel nous devons également les collections-souvenir des six dernières années.

La collection-souvenir consacrée aux Inuits, laquelle réunit seize timbres-postes émis entre 1977 et 1980, sur le mode de vie inuit, a obtenu le prix d'honneur de Design Canada. La collection est l'oeuvre de trois Torontois: Peter Adam, Barbara Grzeslo et Michael Mitchell.

Deux timbres-poste émis en 1982 ont aussi remporté un prix pour leur design à l'Art Directors Exhibition de Toronto: en effet, le timbre de l'Armée du Salut, dont le graphiste torontois, Theo Dimson, a conçu le design, s'est valu un prix de mérite et le Silver Award. Ce timbre représente deux membres de l'Armée vêtus du costume d'époque avec, en arrière-plan, un paysage urbain des années 1880. Quant au second, lancé à l'occasion du centenaire de la ville de Regina et représentant un tableau (l'imposant palais du gouvernement de la Saskatchewan) de David Thauberger, artiste de l'endroit, et dont le design est l'oeuvre des graphistes torontois Robert Russell et Kim Martin, il a obtenu un prix de mérite.

humour

Deux dames snobs parlent musique:
— Oh, chère amie, hier, j'ai acheté un disque sublime, merveilleux.
— Et de qui?
— De Bach!
— De Jean-Sébastien ou Offen?

***

La nuit de réveillon de Noël. Un monsieur assis dans un restaurant, tout seul, devant une immense dinde. Passe un autre monsieur qui lui dit:
— Vous allez manger ça tout seul?
— Non, rassurez-vous. J'attends les marrons!

***

Un politicien fait un discours. Un opposant se lève:
— Tout ça c'est bien joli, les promesses et le reste. Vous prétendez que vous allez nous dire toute la vérité. Il n'empêche que vous ne nous avez toujours pas dit quelle est la puissance secrète qui régit toutes vos actions!
— Ah, je vous en prie, Monsieur, laissez ma femme en dehors de tout ça!

***

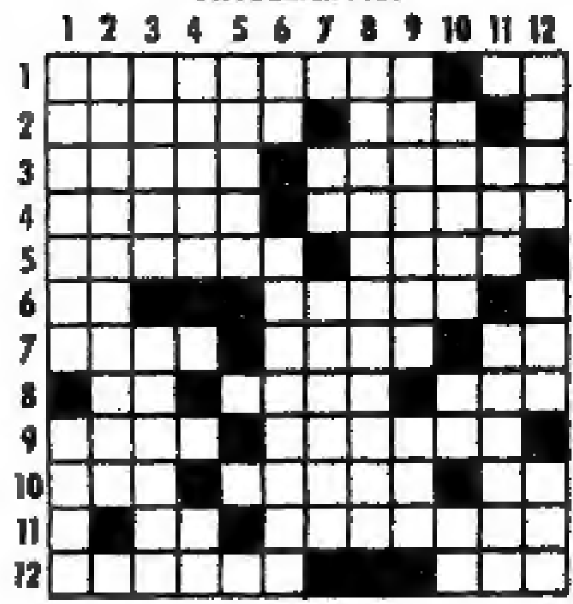
A l'hôpital, un pauvre type est sur son lit, après un accident de voiture. Attaché par les mains et par les pieds, avec des ficelles. Sa femme vient le voir:

— Tu n'as pas amené le petit aujourd'hui?
— Oh non! Depuis qu'il t'a vu sur ton lit avec tes ficelles, il n'arrête pas de demander des marionnettes pour Noël!

***

mots croisés

PROBLEME 5626



HORIZONTALEMENT

1—Grande malpropreté. — Symb. chim. de l'argent.
2—Rame. — Madame.
3—Bénéfices. — Prén. de femme.
4—Images de Marie. — Petits rôles.
5—Explorateur et naturaliste norvégien (1861-1930). — Bord d'un fleuve.
6—Unit les parties du discours. — Insérée sur.
7—Nom des groupes des corps reproducteurs chez les fougères. — Ch.-l. de c. (Loire). — Du verbe aller.
8—Deux. — Bande de métal. — Manière, façon.
9—Nom grec du dieu de l'Amour. — Ville Espagnole.
10—Tesson. — Boîte à biscuits. — Notre-Seigneur.
11—Eminence. — Substance qui forme le tissu cellulaire des os.
12—Alliage de divers métaux dont le cuivre forme la base. — Près de.

VERTICALEMENT

1—Genévrier de l'Europe méridionale. — Volcan.
2—Se dit de ce qui rappelle.
3—Batiste très fine. — Rire à demi.
4—Câble attaché à un objet immergé (pl.). — Poss.
5—Grave, sérieuse.
6—Dans. — Sert à nier.
7—Inf. — Refutions.
8—Fleur (pl.).
9—Prén. masc. — Dans la rose des vents.
10—Qui reçoit des leçons. — Prép. lat. — Lui.
11—Allez (latin). — Ville autrichienne.
12—Pierre formée de petits grains de quartz agglomérés. — Débit de boisson. — Poss.

mots cachés

8 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	N	E	T	S	E	L	E	C	N	A	Q	O	R	R	A
2	O	C	R	H	V	I	L	O	O	R	E	C	O	N	V
3	I	A	T	P	E	L	E	R	I	V	E	S	T	O	E
4	R	R	O	S	N	A	U	N	R	O	S	E	R	T	N
5	I	T	R	R	L	S	E	E	E	T	R	N	A	I	T
6	O	N	P	M	O	I	S	S	S	I	D	V	N	P	U
7	V	E	A	I	I	T	T	R	E	V	E	I	S	I	R
8	A	M	L	S	S	E	A	U	A	O	V	T	V	C	I
9	L	E	A	O	E	U	R	S	F	L	E	U	E	A	E
10	E	T	C	N	S	E	D	L	A	O	N	D	R	T	N
11	I	I	E	O	M	C	I	L	T	N	I	E	S	I	O
12	T	A	B	E	N	U	F	E	I	T	K	S	A	O	U
13	R	R	N	R	S	A	P	A	C	E	S	E	L	N	G
14	A	T	O	M	E	S	A	T	U	R	N	E	E	R	E
15	P	E	R	U	T	E	M	R	E	F	R	A	I	N	S

Antérieurement
arrogance
atomes
aventurier

Céleste
cornes

Devenir

Elèves

Fatigue
fermeture
férue
futile
fumer

Lavoir
lilas
livre
lois

Nocer
noir
noires
notification

Pages
palace
partial
permis
protêt

Refrains

rive
rouges
ruelle

Saie
saturne
sauce
servitudes
site

songer

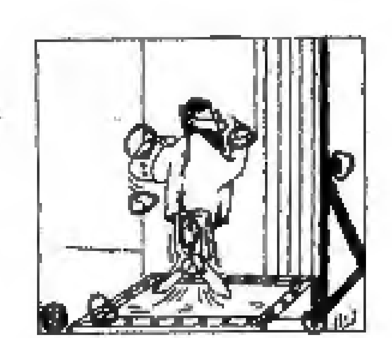
Tardif
trace
traitement
transversale
trésor
trêve

Volonté

Réponse du no.: ENTASSER

PROBLEME 5625

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	I	N	E	T	T	E	■	A	C	T	E
2	E	P	I	N	E	U	S	E	■	R	A	S
3	N	O	C	E	S	■	S	T	O	U	T	■
4	O	N	E	R	■	E	T	■	T	E	E	■
5	T	E	■	G	E	N	E	R	A	L	E	S
6	T	E	N	U	■	O	U	I	R	■	S	E
7	E	■	E	N	E	U	■	O	I	L	■	R
8	■	F	R	E	N	E	■	N	E	U	V	E
9	T	■	I	N	T	R	U	S	■	T	I	N
10	R	A	T	E	E	■	R	■	O	■	E	A
11	O	R	E	S	■	P	E	R	D	■	N	D
12	P	A	S	■	P	R	E	S	E	N	T	E



Paroisses francophones

MESSES du dimanche

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

Ste-Anne — 16422 - 99A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

St-Thomas D'Aquin — 8780 - 84e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h messe 11 h messe
10 h à 10 h 45 approfondissement de la foi

St-Joachim — 9928 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

Ste-Famille à Calgary — 1719 - 5e rue s.o.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30, midi

VOTRE HOROSCOPE

BÉLIER



♈ du 21 mars au 20 avril

Une construction spirituelle vous aidera à surmonter vos ennuis. Vous vous raccrocherez probablement à la Foi ou à une forme personnelle de croyance. La santé est à surveiller. On pourrait s'amuser à faire languir.

TAUREAU

♉ du 21 avril au 20 mai

Votre amertume se tempère d'espoir. Vous êtes presque certain de réussir dans une entreprise autant difficile que pénible. Soyez-en certain vous gagnerez le dernier rond. Si les rentrées sont bonnes, mettez-en de côté.

GÉMEAUX

♊ du 21 mai au 21 juin

Frottez-vous à la vie, courez le monde, les boutiques de luxe et les lieux moins bien famés, vous constaterez que ce qui est en haut est comme ce qui est enbas. Vous surmonterez éventuellement votre tristesse.

CANCER



♋ du 22 juin au 22 juillet

Une illimination vous permet de vous engager sur le chemin qui vous convient. Vous acceptez un compromis boiteux afin de ménager votre tranquilité. Vous ne la conserverez pas longtemps.

LION

♌ du 23 juillet au 23 août

Vous rehausserez votre prestique en ne divulguent pas les confidences qu'on vous fait même si elles sont exprimées, dans l'intention d'être racontées ou, si vous préférez, avec l'espoir de l'être. Une chance soudaine à l'instant le plus critique.

VIERGE

♍ du 24 août au 22 sept.

Les vérités premières et les lieux communs pleuveront, accompagnés de déballages d'intimité, de crudités diverses, de propos graveleux et d'inconvenances. Très bon début de journée dans l'ensemble.

BALANCE



♎ du 23 sept. au 23 oct.

Vous n'ignorez pas votre pouvoir. Mais sachez vous en servir à bon escient. Vos facilités d'élocution vous serviron au cours de la soirée. Ne forcez pas exagérément sur la boisson. En amour, des mouvements de passion, ce soir.

SCORPION

♏ du 24 oct. au 22 nov.

Ni de rogne à l'égard de vos enfants, de vos parents, ou de votre conjoint. Votre mauvaise humeur serait perçue comme une atteinte à la liberté de chacun. Efforcez-vous de lire. Gros risques de dépenses excessives.

SAGITTAIRE

♐ du 23 nov. au 21 déc.

On vous envie votre panache en de nombreuses circonstances de la vie. Jamais ou presque vous ne cédez à la tentation de la bassesse ou, du moins, d'une certaine facuité. Pas de rogne.

CAPRICORNE

♑ du 22 déc. au 20 janv.

Journée de grand péril sur les routes. Possibilités de rencontres sentimentales dans l'après-midi. Les réunions mondaines sont bien aspectées. La publicité jouera un rôle considérable dans vos affaires.

VERSEAU



♒ du 21 janv. au 19 fév.

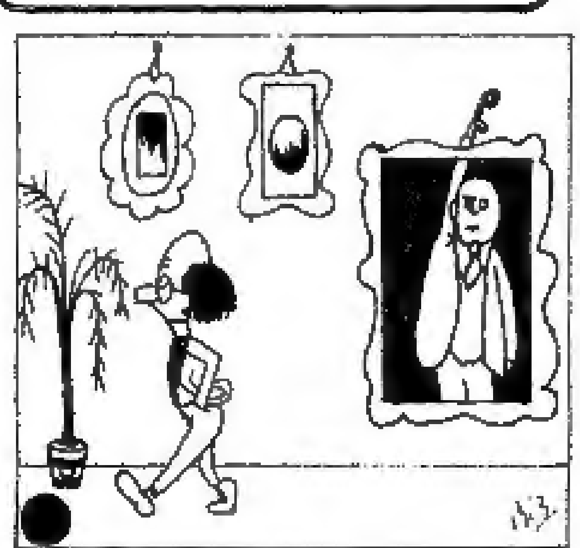
Une lettre anonyme vous atteindre au vif. N'est-ce pas la seconde de l'année? N'y accordez qu'une importance relative sur le fond assez fantaisiste, mais cherchez le corbeau. Faites un tour en ville, mais prudence.

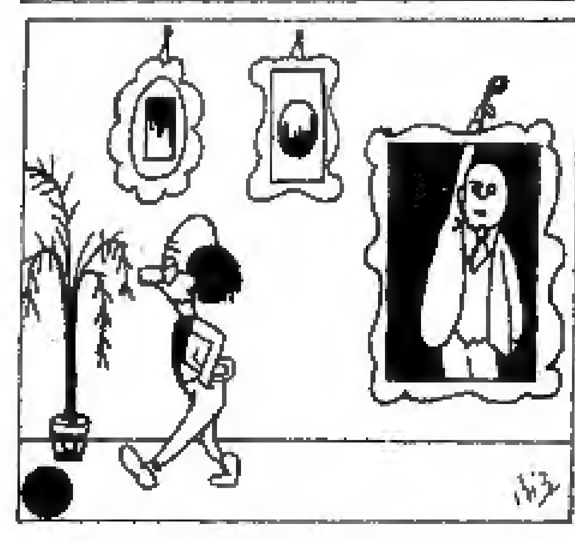
POISSONS

♓ du 20 févr. au 20 mars

Vous découvrirez par élimination celui ou celle qui vous jette sur fiel. Prenez-le pour ce qu'il (elle) est. C'est-à-dire une vipère qui, à certaines époques de l'an, a besoin de mordre. De nombreux premiers baisers.

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs.

Ecole francophone à Calgary

En septembre 1984, l'école francophone
de la commission scolaire catholique de Calgary
ouvrira ses portes.
On y accueillera les enfants francophones de la maternelle
à la sixième année qui souhaitent

- *bénéficier d'une ambiance linguistique et culturelle française*
- *suivre le programme d'études prescrit par le ministère de l'éducation*
- *apprendre les deux langues officielles du Canada*
- *évoluer dans un climat d'inspiration chrétienne*

Les critères d'admission à l'école francophone

L'article 23 de la Charte des droits et libertés
de la constitution canadienne (1982)

garantit le droit à l'éducation en français aux francophones
selon trois catégories de clientèles possibles:

1) le parent dont la première langue apprise et encore comprise est le français

2) le parent qui a reçu son instruction primaire en français au Canada

3) le parent dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction (primaire ou secondaire) en français au Canada.

Tout parent désireux d'inscrire son enfant à l'école francophone
doit donc relever **d'une** *de ces trois catégories.*



Pour de plus amples renseignements au sujet de l'école francophone
ou
pour obtenir le formulaire de demande d'admission,
veuillez communiquer avec le directeur de l'école,

M. Gérard Bissonnette au numéro 298-1406